



OCTOBRE 2010 - N° 108 - Prix 1 Euro

PERSPECTIVES

éducation formation

ÉDUC'
ACTION

Il y a une forme de représentation
du monde social organisé (les syndicats),
mais aussi du monde social diffus (les manifestations)
qui vaut représentation démocratique légitime.

Pierre Rosanvallon, historien



Sommaire

- p. 3 - Édito
- p. 4/5 - Actu sociale :
Retraite / Xénophobie d'État
- p. 6 - Actu Educ
- p. 7 - Stagiaires
- p. 8 - 1^{er} degré
- p. 9 - Collège
- p. 10 - Lycée
- p. 11 - Voie professionnelle
- p. 12 - Expérimentations
(Sport l'après-midi,
CLAIR,
Internats d'excellence,
Établissements de réinsertion)
- p. 13 - Précarité
- p. 14 - Page pratique
- p. 15 - Rencontre
- p. 16/17 - Ça se passe en région
- p. 18/19 - Y a d'l'écho
- p. 20/21 - Retraités
- p. 22 - Élections 2011
- p. 23 - Sans papiers / Lire
- p. 24 - Paroles de manifestants



Dernière minute...

Le Conseil Régional Ile-de-France a reçu le RESF et adopté, le 1^{er} octobre, une résolution de soutien aux jeunes majeurs sans-papiers scolarisés. Celle-ci permet que soit voté, dans les 471 lycées de la région, un vœu plaçant explicitement les élèves sans-papiers sous la protection de leur établissement. Évidemment, rien n'interdit de s'inspirer de cette résolution pour proposer un vœu ailleurs en France.

Téléchargez le texte : www.unsen.cgt.fr

Jeanne Meschini n'est plus.

L'annonce de son décès, le 1^{er} août dernier est parvenue à l'UFR pendant les vacances. Elle était dans sa 90^e année.

Nombreux sont les militants parisiens qui ont cotoyé pendant des décennies cette petite dame coquette et battante entre République et Bastille. Jeanne a, en effet, tenu pendant très longtemps à participer à toutes les manifestations et avait gardé la vivacité des convictions qui l'avaient conduite à adhérer à la CGT (en 1936 si ma mémoire ne trahit pas ses confidences).

Ancienne PLP couture, elle avait exercé la responsabilité syndicale de trésorière de la section des retraités de la région parisienne.

Nous pourrions transmettre à sa famille les témoignages de sympathie que vous nous adresserez.

Françoise Raffini, Secrétaire générale de l'UFR



Francis Potoczny est décédé le 3 juillet à l'âge de 53 ans.

Francis nous laisse poursuivre la lutte...

Qui à l'UNSEN, au SDEN, à l'URSEN ou à l'UD de la Meuse ne connaissait pas Francis ?

Jusqu'au bout, il a participé autant que ses forces le lui permirent aux activités de notre organisation, et même retiré du SDEN 55, dont il était Secrétaire général, en raison de sa maladie, il poursuivait son action militante comme dirigeant à l'UD de la Meuse. Certifié en STI, il a dès les premières heures été un membre actif du pôle Lycée à Montreuil. Profondément humain, il prenait toujours la défense des plus faibles. Il ne supportait pas l'injustice et partout où cela était nécessaire, il montait au front.

Animé d'un esprit rêveur, peut-être n'avons-nous pas toujours compris sa démarche, mais sa manière très personnelle d'aborder les questions qui traversent la CGT nous l'ont rendu attachant et nous ne saurions l'oublier. Sa silhouette chétive, la tête toujours en ébullition, son esprit fraternel continueront à impulser en nous l'envie de poursuivre la lutte qu'ensemble nous menions !

Catherine Prinz pour la CGT Educ'action 51



PEF 108

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : ● me syndiquer ● prendre contact

Nom Prénom
 Adresse personnelle
 Code postal Commune
 Grade ou corps Discipline
 Établissement
 Code postal Commune
 Tél E-mail

CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex



Syndicat de la
Presse Sociale

Directrice de publication et Rédactrice en chef : Nicole Hennache - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle

CPA : 0610 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Viry Chatillon (91)

CGT EDUC'ACTION - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Editorial

Catherine Perret,
Co-secrétaire générale



La force du nombre...

24,

7,

15,

23,

2,

12,

...

Ces dates, à chaque rendez-vous, résonnent en correspondance avec les millions de manifestants, de grévistes, de toutes professions, unis, pour gagner le retrait du projet de loi sur les retraites et l'ouverture de négociations. De plus en plus nombreux, sans doute près de 5 millions de salariés ont participé d'une manière ou d'une autre aux mobilisations. Quand ils sont interrogés, le plus grand nombre affirme soutenir les organisations syndicales, en particulier la CGT. Celle-ci porte, à leurs yeux, les propositions les plus justes en matière d'emploi, de hausse des salaires et de nouvelles sources de financement (notamment prises sur le capital) pour assurer une protection sociale de qualité.

**Tous exigent d'être entendus
mais tous ne sont pas encore
dans l'action.**

C'est de notre capacité à élargir encore le cercle des personnels engagés que dépendent les suites des mobilisations et au final la victoire. Chaque syndiqué apporte sa pierre à l'édifice, au-delà des AG, en discutant, en informant dans la salle des personnels, à l'école de ses enfants, dans son entourage...

Le mouvement social se renforce face à un pouvoir politique affaibli. Les français, entre expulsion des Roms, déchéance de nationalité et atteintes au débat parlementaire le 15 septembre, **revendiquent la force du nombre en matière de légitimité démocratique.**

Cette légitimité, le président de la République l'a perdue aux yeux de beaucoup de ses propres électeurs. En empereur de la Rome déchue, il s'enferme dans son palais doré et persiste dans sa politique d'exclusion sociale : projet de budget 2011 et déremboursements médicaux, liquidation des emplois, notamment dans les services publics.

L'Éducation nationale est d'ailleurs en ligne de mire avec la suppression décidée, en catimini, de milliers d'emplois Vie Scolaire ce mois-ci. Ses ministres gesticulent, essaient de détourner l'attention en agitant le péril terroriste. En vain, les conditions de la rentrée scolaire, par exemple, ne laissent aucun doute aux enseignants, aux jeunes et à leur famille. Tous font le constat de réformes inefficaces, de dysfonctionnements majeurs, de l'incurie de la suppression de la formation des jeunes collègues...

La colère gronde ! À nous d'incarner, par nos propositions de transformation du système éducatif, une alternative crédible.

Conditions de travail, sens des missions de service public, protection sociale..., les raisons de la colère sont nombreuses.

Faisons en sorte que la majorité démocratique descende dans la rue, le 12 octobre et les jours suivants...

Le 29 septembre 2010

► Amendements : patronat et gouvernement confortés !

L'examen du projet à l'Assemblée nationale s'est achevé et peu de choses ont réellement changé. Sur les mesures phares (âges légaux, durée de cotisation), les députés ont respecté à la lettre les consignes de l'Élysée, le texte ressort quasi-inchangé.

Pour le reste, les "avancées", en particulier sur la pénibilité, n'en sont pas. Abaisser à 10 % le niveau de l'incapacité requise pour un départ à 60 ans est dans la même logique : il faudrait faire la preuve que l'exposition à la pénibilité est bien la cause de cette incapacité. Rien à voir avec nos revendications en termes de médecine du travail, politique de prévention, reconnaissance de métiers pénibles par branches professionnelles... Au contraire, les amendements confortent le patronat en lui donnant le pouvoir sur les services de santé au travail (instauration "d'une parité patronale" : le président des services serait issu du collège patronal avec voix prépondérante). Les conditions d'accès à cette capacité seraient très restrictives, donc inaccessibles à la plupart des 15 000 salariés potentiellement concernés.

Sur l'épargne retraite, le texte amendé constitue un véritable recul. Il affiche sa vocation à développer la capitalisation et infirme l'article 1^{er} A ("le choix de la retraite par répartition au cœur du pacte social qui unit les générations") en favorisant la mise en place des plans de retraite assurantiels (PERP, PERCO...) et en l'étendant à toutes les catégories de salariés (secteur privé).

¹ Plan d'Épargne Retraite Populaire, Plan d'Épargne Retraite Collectif

Résultats du vote sur l'ensemble du projet Pour : 329 - Contre : 233

UMP (314 députés) :
Pour : 304 - Abs : 7 - Contre : 0
SRC, PS, divers gauche, (204 dép.) :
Pour : 0 - Abs : 0 - Contre : 203
GGDR, PC, PG, Verts (26 dép.) :
Pour : 0 - Abs : 0 - Contre : 26
Nouveau Centre (25 dép.) :
Pour : 25 - Abs : 0 - Contre : 0
Non inscrits (8 dép.) :
Pour : 0 - Abs : 4 - Contre : 4

► Titre 3 : Mesures de rapprochement entre les régimes de retraite

On y trouve une des modifications "favorables", à défaut d'être fondamentale. Sur proposition du gouvernement, le départ des fonctionnaires réunissant 15 ans de service et 3 enfants s'effectuerait dans le cadre des règles actuelles pour ceux qui sont à moins de 5 ans de l'âge de départ en retraite de leur corps ou cadre d'emploi. Sont maintenues ces mêmes règles pour les fonctionnaires éligibles effectuant, au plus tard, leur demande le 31.12.2010 pour un départ le 30.6.2011.

Ensuite, l'accès au régime de retraite des fonctionnaires ne serait plus conditionné par 15 ans mais 2 ans de service. Le gouvernement prétend que cette mesure améliorera la situation des poly-pensionnés privé/public ne disposant pas des 15 ans de service. Ces salariés n'auraient plus à verser de supplément de cotisations à l'Ircantec. Cette modification importante pourrait avoir d'autres conséquences au plan statutaire et mérite un examen approfondi.

Gagner !

L'été a été marqué par cette phrase tirée du Figaro : "Et si la CGT portait un peu en vacances ?"

En effet, beaucoup de salariés, d'enseignants, disaient dans les manifestations de septembre, avoir croisé un militant CGT et signer la pétition (700 000) ou échanger sur le retrait du projet de Loi et nos propositions, notamment en matière de financement.

L'été a été chaud, et rouge de drapeaux et de banderoles flottant même au dessus des plages ! Cela a évidemment contribué au succès du 7 septembre, non seulement quant à l'importance des manifestants (2,7 millions) mais surtout quant aux salariés présents, des agents en grève dans tous les secteurs professionnels (4 à 5 millions selon les estimations).

Notre profession n'a pas été en reste, puisque environ 60 % des personnels ont cessé le travail, aussi bien sur la question des retraites, des conditions de travail et des salaires que sur les conditions plus spécifiques de la rentrée scolaire.

Une rentrée catastrophique : suppression de la formation initiale et affectation des "stagiaires" à temps plein, réforme du lycée (voies générale et technologique), RGPP, liquidation des collèges contractuels, fonctionnement à flux tendu...

Un ministre, inexistant et plus préoccupé par sa fonction de porte parole du gouvernement et les multiples affaires et propos qui entachent Woerth, Besson, Hortefeux and co, que par le sort des jeunes et des personnels.

Pour la plupart des gens ordinaires qui essaient de vivre de leur travail, la rentrée, c'est également une situation de plus en plus difficile, un pouvoir d'achat amputé, des frais de rentrée scolaire de plus en plus élevés, résultat des diverses augmentations décidées pendant l'été (électricité...).

C'est aussi une incertitude de plus en plus grande face à l'emploi, à l'image des ouvriers de Conti à qui le patronat demande d'accepter une baisse équivalente à 15 % de leur salaire en échange d'une vague promesse de maintien d'emploi sur leur site, à 5 ans.

C'est, particulièrement, une attaque majeure contre les acquis sociaux en matière de protection sociale avec le recul de l'âge de la retraite présenté comme une simple mise en harmonie avec le reste de l'Europe.

Dernièrement, l'agence de notation Moody's a adressé une mise en garde à la France, disposant d'une note maximale en matière d'emprunt : "La réforme des retraites impliquant une hausse de l'âge de départ sera positive pour le crédit de la France".

L'avenir des travailleurs européens ne peut dépendre du "diktat" des agences de notation à la solde du système capitaliste, qui préconisent la précarisation du marché de l'emploi, la destruction de la protection sociale, la marchandisation des services publics par leur ouverture à la concurrence, à l'exemple, après la Poste, de la SNCF dans un projet de directive européenne prévue autour du 29 septembre...

Le discours du grand patronat international, du MEDEF en France, ne passe plus. Il montre des inquiétudes et encourage Y. Gattaz à préconiser la suppression pure et simple du syndicalisme ! Sa méthode alliait nécessité de modernisation et d'harmonisation européenne et se fondait sur la résignation imposée à l'opinion publique. Aujourd'hui le rapport de force s'est inversé, le gouvernement est mis en échec.

De plus en plus de citoyens ont conscience que l'argent existe, que c'est sa répartition qui pose problème, que la retraite, la santé, l'éducation..., véritables enjeux de société, dépendent étroitement des "politiques au pouvoir", suppôts du patronat. Les affaires Woerth-Betancourt et autres trafics de Légion d'honneur rappellent la collusion entre les "200 familles" et la III^e République. La déliquescence du pouvoir, et en particulier de l'Élysée, n'est pas sans rappeler, d'ailleurs, l'année 1934...

La victoire du mouvement social sur les retraites est à portée de mains.

Gagner sur les retraites entraînera inévitablement des bouleversements majeurs sur les autres questions de politique générale : avenir de l'éducation, services publics, santé, emploi, salaires, conditions de travail...

Catherine Perret



Xénophobie d'État : diversion ou danger ?

Avec sa "mère des réformes" sur les retraites, N. Sarkozy veut nous imposer une régression sociale historique.



Pas si simple, lorsqu'on est le président le plus impopulaire de la V^e République, que ses ministres sont éclaboussés de scandales financiers et que les mobilisations syndicales atteignent des niveaux record.

Comme il doit son élection de 2007 au siphonage des voix d'extrême droite, il a voulu sauver sa rentrée difficile par la démagogie raciste et sécuritaire.

En faisant des Roms les boucs émissaires de sa rentrée, en prétendant introduire, pour certains délits, une distinction légale entre Français *"de souche"* et Français *"par acquisition"* susceptibles de *"déchéance de la nationalité"* -fait sans précédent depuis le régime de Vichy!- il instaure une xénophobie d'État.

Ainsi, la loi Besson, débattue au Parlement depuis le 27 septembre, est bien plus qu'une simple diversion. Elle participe à un profond remodelage de la société et s'affranchit des "tabous" issus de l'après Shoah. [La xénophobie d'État, c'est la reprise moderne d'un vieux cri de guerre de la droite nationaliste dans les années trente : *"Dehors les métèques !"*].

Les ministres et porte parole de l'UMP ont rivalisé de déclarations nauséabondes, exprimant l'idée que, non seulement la nationalité française se mérite, mais aussi que *"l'origine étrangère"* produit des sous-citoyens, suspects par nature.

"La délinquance, chacun sait qu'il y a des liens avec l'immigration", prétend F. Lefèvre, porte parole de l'UMP. *"Français ou voyou, il faut choisir"*, renchérit C. Estrosi, ministre de l'Industrie..., qui ne s'en est jamais pris aux patrons voyous, licenciés ou délocalisateurs !

Le discours tenu à Grenoble le 30 juillet fera date, comme a marqué les esprits

le discours de Dakar dans lequel Sarkozy prétendait que *"l'homme africain"* s'était montré incapable d'entrer dans l'Histoire. Alors qu'il évoquait la question des jeunes déscolarisés, Sarkozy a décidé de changer de sujet en assénant brusquement : *"Nous subissons les conséquences de 50 années d'immigration insuffisamment régulée"*. Puis, instrumentalisant les événements de Saint-Aignan, il amalgame les Gens du voyage, -ils sont presque tous français depuis des générations !-, avec les Roms, -pour la plupart de nationalité roumaine ou bulgare, c'est-à-dire citoyens de l'Union européenne !- accusés *"d'abus du droit à la libre circulation"* depuis que la Roumanie et la Bulgarie ont adhéré à l'UE en 2007.

Les préjugés anti-tziganes sont exploités jusqu'à la nausée avec la médiatisation des expulsions collectives de Roms. Besson en rajoute une couche en annonçant que sa loi prévoira, parmi les motifs favorisant les reconduites à la frontière, la *"mendicité agressive"*.

Toute cette agitation excite les préjugés tenaces sur les Tziganes *"voleurs de poules"* à chacun de leur passage.

Pourtant, les Roms d'Europe centrale et orientale sont sédentaires depuis des générations. C'est la *"période transitoire"*, imposée par la France aux Roumains et Bulgares jusqu'en 2014, qui leur interdit de se loger et de travailler légalement. **Les terrains occupés par des caravanes et la mendicité ne témoignent ni d'un caractère génétique, ni d'une fatalité culturelle.** Tant que la plupart des communes se dérobera devant son obligation de scolariser tous les enfants, y compris les Roms dont les parents ne peuvent présenter d'attestation de domicile, on les trouvera dans les rues



tendant la main ou lavant les pare-brise.

Les *"démantèlements de campements illégaux"* et les expulsions massives à grand spectacle n'y changeront rien. C'est, entre autres, pourquoi la CGT demande la fin de la *"période transitoire"*, discrimination imposée à la Roumanie et à la Bulgarie.

Cette offensive contre les Roms a provoqué l'indignation bien au-delà des associations antiracistes. L'ONU, l'Union européenne (Parlement et Commission) et même le Pape se sont émus.

La circulaire du 5 août, signée de Michel Bart, directeur de cabinet d'Hortefeux, et donnant plusieurs fois l'instruction explicite aux préfets de cibler particulièrement les populations roms, n'est pas un dérapage, mais la mise en évidence d'une politique délibérée.

Le fait qu'Hortefeux, resté ministre de l'Intérieur malgré sa condamnation pour propos racistes, s'empresse d'en revoir la copie n'y change rien. En affirmant ne pas être au courant alors que son ministère de l'Identité nationale a participé à son écriture, Besson est encore plus pitoyable.

Au-delà de l'indignation (cf p.18/19), c'est une mobilisation massive qui est nécessaire contre la loi Besson et pour mettre fin à la xénophobie d'État.

Les manifestations du 4 septembre, qui ont réuni près de 200 000 personnes dans plus de 150 villes, sont un début prometteur.

Le concert *Rock sans-papiers* (cf p. 23) a été un succès et un moment fort de cette nécessaire mobilisation.

Après le succès du 4 septembre, les mêmes organisations appellent à manifester, partout en France le 16 octobre, contre le projet de loi Besson et la xénophobie d'État.

Conscients que le mouvement syndical ne saurait se tenir à l'écart, nous avons répondu présents et nous continuerons.

Au-delà de la tentative de diversion de rentrée, la loi Besson et la xénophobie d'État sont un danger considérable pour l'avenir.

Pablo Krasnopolsky

Dans une tribune parue au Monde, le ministre de l'Éducation dresse le bilan de son action et fixe les grandes lignes de ce qu'il compte faire pour l'année à venir.

"Passer de l'école pour tous à la réussite de chacun" : un titre et tout un programme !

Le titre est éloquent : résumé de la politique menée depuis 2005, il est l'application de l'idéologie libérale à l'école. Par la volonté, encore et toujours, d'individualiser les parcours, le ministre affirme en fait la responsabilité individuelle comme clé de la réussite... et des échecs. Pourtant, c'est bien la garantie d'un cadre collectif qui est le moyen le plus sûr pour que chacun puisse s'épanouir et réussir.

Dès lors, le ministre a beau jeu de dresser un certain nombre de constats que tout le monde partage même si ceux-ci sont parfois maîtrisés de façon approximative. Ainsi, quand il parle de "démocratisation" de l'école depuis les années 1970, il serait plus exact de parler de "massification" surtout quand il dresse le constat malheureusement exact d'une élite qui réussit et d'une proportion d'élèves en difficultés qui s'accroît ; de même lorsqu'il parle de la très grande inégalité d'accès aux classes préparatoires selon les classes sociales. Quand on dresse ces constats, il est difficile de parler de démocratisation ! Pour la CGT Educ'action, un bien meilleur titre et un bien meilleur programme auraient été : *"Une école pour la réussite de tous les élèves"*. Il faudrait alors changer de politique et y mettre les moyens !

► Une grande absente : la question des moyens

Celle-ci est en effet passée sous silence. Rien d'étonnant lorsqu'on sait que plus de 50 000 emplois ont été détruits en trois ans et que 17 000 autres suppressions sont prévues pour la rentrée 2011 ! Or les pays qui réussissent à maintenir une relative cohésion sociale et scolaire sont ceux qui ont fait le choix de mettre des moyens massifs pour lutter contre les difficultés et le décrochage scolaires. C'est loin d'être le cas en France où la doctrine du non remplacement d'un fonctionnaire sur

deux partant en retraite tient lieu de viatique idéologique au ministre et au gouvernement. Il faut donc faire mieux avec moins alors même que les constats montrent qu'il faut donner plus à l'école.

Ce déséquilibre n'est pas paradoxal puisqu'il découle de choix budgétaires et idéologiques.

► Pour le ministre, une solution à tous les maux : l'autonomie

Pour autant, le ministre ne peut rester sans rien dire. Il ressort donc les mêmes recettes : la première est celle de l'autonomie, forme d'individualisation appliquée aux établissements. Partant du fait que tout ne peut se décider rue de Grenelle, le ministre abandonne le cadre et les règles collectives sur l'ensemble du territoire pour renvoyer aux établissements la responsabilité de la réussite ou de l'échec scolaire. Les établissements en difficulté, au lieu de recevoir des moyens supplémentaires, devront recruter eux-mêmes leurs professeurs (dans un contexte de pénurie et hors mouvements). La réforme des lycées, par le biais de la gestion autonome d'une partie des enseignements, ouvre la porte à une inégalité encore plus grande entre les établissements.

Pour la CGT Educ'action, il ne s'agit pas d'être contre l'innovation et l'expérimentation (celle-ci existait déjà par ailleurs) mais bien de garantir un cadre collectif qui permette une égalité d'accès de tous à l'école et donc à la réussite.

► Le temps des satisfecit

Il est toujours valorisant de voir son action saluée. À défaut de recevoir l'accord de la communauté éducative et des organisations syndicales, le ministre dresse lui-même un bilan élogieux des "réformes" que *[rendons-lui grâce]* il n'a pas toujours initié mais qu'il a poursuivi avec ardeur. Ainsi apprend-on que les séries générales ont été rééquilibrées alors mêmes que la réforme du lycée n'est pas terminée, qu'il s'est agi de regrouper par tronc commun les disciplines entre séries pour faire des économies, qu'on supprime ou réduit des enseignements... C'est le rééquilibrage par le vide !

Dans le même temps, on apprend que la voie professionnelle a été renouée ainsi que la voie technologique alors que, dans ces deux cas, il ne s'agit que de faire des économies en supprimant des filières ou carrément une année d'étude dans la voie professionnelle.

Quant à la formation des enseignants, elle est sacrifiée : les stagiaires sont à temps quasi complet devant élèves avec plusieurs niveaux dans le second degré ! Mais on apprend qu'elle est renforcée par le seul moyen (magique !) d'avoir reculé la place du concours dans le cursus universitaire. La formation initiale est donc réduite à la portion congrue. Et ne parlons même plus de la formation continue !

Ainsi, le ministre d'égrener ses réussites sans que jamais les personnels ne s'en rendent compte sur le terrain : pacte de carrière qui augmenterait le salaire des enseignants alors que seule une minorité va voir son salaire augmenter, sécurité des établissements alors qu'on y supprime des postes d'adultes.

La conclusion voit sortir les grands mots : il n'y aurait plus *"de grands soirs"* dans l'éducation mais la force *"de petits matins"*, ce qui se passe aujourd'hui tiendrait de la *"révolution copernicienne"* !

Bref, cette tribune est un véritable plaidoyer *pro domo* de la part d'un ministre jamais avare de compliments envers sa politique et qui affirme que la richesse du ministère tient en ses personnels.

Au-delà de cette affirmation sympathique, ceux-ci souhaiteraient qu'on les entende et, que le ministre ne reste pas sourd à leurs revendications : la volonté partagée de faire réussir tous les élèves dans des conditions d'enseignement qui le permettent, en étant formés, avec un salaire digne donc revalorisé et une retraite avant d'avoir 60 ans de plus que leurs élèves.

Mais pour cela il faudrait aller au delà des mots et changer de politique, ce qui est loin d'être le contenu de cette tribune...

Samuel Serre

Mastérisation, immersion... régression !

→ Concours 2011 : une saignée sans précédent !

Seulement 11 600 postes sont offerts en effet, cette année, aux concours externes de recrutement contre plus de 15 125 pour la session précédente. Depuis 2007, le nombre des postes ouverts aux concours a été globalement divisé par deux. La chute est vertigineuse !

	Postes externes 1 ^{er} degré	Postes externes 2 nd degré
2007	11 250	12 000
2008	9 331	8 437
2009	6 557	8 500
2010	6 557	8 500
2011	2 916 (- 75 % depuis 2007)	8 500 (- 30 % depuis 2007)

C'est le premier degré qui paye le plus lourd tribut avec 2 916 postes contre 6 557 l'année dernière. Avec 8 500 postes ouverts aux concours, le second degré reste à un niveau historiquement bas. Pour mémoire, en 2010, 81 000 candidats se sont inscrits aux concours du premier degré et 87 500 dans le second degré, soit des taux de réussite respectifs de 8 et 10 %.

Une fois encore le soit disant "surnombre" sert de prétexte au ministère. Après, le "surnombre" issu de la double promotion en 2010,

voici le "surnombre" causé par l'insuffisance des départs en retraite.

Au vu du montant des pensions, on se demande bien pourquoi... Plus encore, l'allongement de la durée des cotisations laisse présager une double peine pour les étudiants en master : allongement de la durée des études et réduction du nombre de postes !

Rappelons qu'un rapport de la Cour des comptes préconisait un plus grand effort d'investissement dans l'éducation nationale dans le premier degré puisque la France se situe à un niveau inférieur de 15 % à la moyenne de l'OCDE pour le primaire.

Le ministère poursuit, *volens nolens*, sa logique exclusivement comptable qui est même critiquée par un... rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale !

→ Quand les stagiaires découvrent leur métier... "sur le tas" !

Comme nous l'avions dénoncé, cette absence de formation et cette arrivée brutale devant les élèves ont déjà des conséquences désastreuses pour des jeunes collègues sortant pour la plupart de l'université, souvent loin de chez eux. C'est ainsi qu'une dizaine de démissions ont été confirmées sur l'académie de Créteil dès la semaine de la rentrée !

"Accueillis" fin août, "formés" au mieux en deux journées sur la "tenue de classe" (vision réductrice du métier), la catastrophe annoncée se produit, hélas !

Que ce soit dans le premier ou le second degré, le chevauchement de périodes de stages, de remplacements, de cours..., parfois avec le tuteur, parfois avec un enseignant "expérimenté" partant à la retraite, parfois avec un étudiant dans les parages..., tout cela constitue une véritable usine à gaz !

Dépassés par la situation, les Rectorats et les IA en sont réduits aux mesquineries : c'est ainsi que l'IA du 93 n'a communiqué leur affectation aux PE stagiaires n'ayant pas assistés aux réunions du 25 août, que la veille de leur entrée en classe !

Autre problème : trouver des tuteurs !

Le recteur de Créteil annonce que 90 % des

stagiaires ont des tuteurs, mais en réalité ce chiffre est bien moindre : 800 courriers ont été envoyés, 80 refus ont été retournés (d'où les 90 %...) mais nombre de collègues n'avaient pas eu connaissance du courrier envoyé, ou avaient exprimés leur refus dans un cadre collectif et syndical (non pris en compte par le Rectorat...).

Face à cette impéritie ministérielle, deux directeurs d'IUFM ont démissionné, ceux d'Auvergne et de Lorraine. Ce dernier, Patrick Baranger, exprime ainsi son "désaccord avec les orientations politiques concernant la formation des maîtres. Je pense que la mastérisation va entraîner une régression extraordinaire de la qualité de la formation".

Nous le pensons aussi !

Matthieu Brabant et Philippe Péchoux

Je suis stagiaire en Lettres Modernes...

...et je viens d'obtenir le CAPES externe. Je projetais de passer l'agrégation mais ne le peux, en raison de la réforme, car détentrice d'un master 1.

Mon projet professionnel incluait la poursuite de mes études afin d'achever mon master lors de mon année de titularisation, mais je n'ai pu obtenir de report de stage. En tant qu'ancienne élève de classe préparatoire, admissible au concours de l'ENS, j'estimais être capable de m'atteler à cela. Mais, étant donné la quantité de travail demandé, je dois abandonner cette idée trop prenante qui risquerait de mettre en péril ma titularisation.

Par ailleurs, j'ai été affectée dans l'académie de Créteil, mon deuxième choix. Alors que j'avais demandé une affectation dans le 93 ou le 94, j'ai reçu un poste dans le 77, à Fontainebleau, bien que j'habite à Montreuil (93), à 65 kilomètres.

J'ai donc démenagé en catastrophe et loué un studio qui me coûte plus du tiers de mon salaire.

Mais ma situation aurait pu être pire... L'une de mes collègues stagiaires est dépourvue de tuteur attitré. La personne qui s'est proposée pour remplir ce rôle enseigne dans un autre établissement, à plusieurs kilomètres.

De plus, le rectorat de Créteil nous a annoncé que la totalité de notre temps de formation serait de quinze jours, dont quatre jours de prérentrée et quatre semaines à l'IUFM, en

février.

En dépit de cela, je suis relativement heureuse d'exercer ce métier que j'ai choisi. Je ne puis que regretter les conditions matérielles dans lesquelles j'y suis entrée...

Audrey Désiré



APL et demi-part fiscale : recul gouvernemental estival !

Annoncée le 6 juillet, confirmée le 12 par N. Sarkozy, la décision de ne plus autoriser le cumul du bénéfice des aides personnalisées au logement (APL) et la demi-part fiscale pour les parents d'étudiants est enterrée. Peur des mobilisations étudiantes ?

À la rentrée, la petite enfance reste dans la danse

Malgré l'ampleur, la durée et la diversité des forces engagées dans le mouvement du secteur de la petite enfance, le **gouvernement est passé en force : le décret sur les modes d'accueil collectif a été publié.** Cela va se traduire par : plus d'enfants confiés à des équipes moins qualifiées, moins de disponibilité et d'attention, plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant, plus de stress pour les professionnels !

Nous ne l'accepterons pas plus demain que durant tout le printemps écoulé.

La qualité d'accueil est un enjeu de salut public pour les enfants et les familles, et nous n'y renoncerons à aucun prix !

À la rentrée, le monde de la petite enfance reste dans la danse.

Ceux et celles qui se sont engagés avec le collectif "*Pas de bébés à la consigne*" doivent poursuivre et développer le mouvement :

- faire en sorte de multiplier les prises de position des élus pour qu'ils s'engagent à ne pas appliquer les taux d'accueil en surmombre, la modification du ratio de personnels les plus qualifiés, la mise en place des jardins d'éveil, celle de maisons d'assistantes maternelles ;
- engager une campagne pour un plan ambitieux de formation de 10 000 professionnels qualifiés par an pour créer 400 000 places d'accueil manquantes ;
- créer les conditions d'une mobilisation commune, entre les professionnels de la petite enfance et les enseignants de maternelles concernés par des milliers de suppressions de postes,
- organiser une rencontre nationale du collectif "*Pas de bébés à la consigne*" avec les différents collectifs, équipes, associations et syndicats locaux, pour élaborer un véritable plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance.

» Non à la mise en boîte de la petite enfance !

» Décret et mesures Morano à la consigne !

www.pasdebebesalaconsigne.com

Une soirée débat est organisée le 19 octobre à la Bourse du Travail de Paris, autour du "*Livre noir de l'accueil de la petite enfance*" (cf p. 23).

De moins en moins d'élèves en maternelle !

Dans l'enseignement préélémentaire, la diminution du nombre d'élèves âgés de 2 ans est particulièrement forte (- 19,4 % dans le secteur public, - 9,2 % dans le secteur privé).

Le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 77,9 %. Ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000 (84,1 %). Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution du nombre d'enfants scolarisés à l'âge de 2 ans (soit 15,2 % en 2009 contre 18,1 % en 2008 et 20,9 % en 2007).

Cette tendance est également due à la pression démographique : le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté.

Ce nombre augmente mais ce n'est plus l'école qui les accueille : 720 000 enfants entre 2 et 5 ans n'étaient pas scolarisés à la rentrée 2009.

Où vont-ils ? Réponse : le développement des structures privées d'accueil "low coast"



pour la petite enfance..., développement à moindre coût, avec moins de personnels, moins bien formés !

Les enfants seront aussi bientôt dans les "jardins d'éveil", sorte de "sous crèches" payantes, installées parfois dans les anciens locaux des écoles maternelles !

Actuellement, le pourcentage d'enfants entre 2 et 3 ans inscrits à l'école est, cette année, inférieur à celui des années 1970, proche de 15 %.

Ce taux a été de 35 % pendant plus de 20 ans, entre 1980 et 2002.

Cette volonté de ne plus scolariser les "2 ans" permet au gouvernement de poursuivre sa logique de suppressions de postes.

Après les 2 ans, on rogne sur les 3 ans !

Ainsi dans les Bouches-du-Rhône, on ne prend plus en compte dans les effectifs, les enfants n'ayant pas 3 ans le jour de la rentrée. Dans d'autres départements, les listes d'attente comportent des enfants nés en 2005 !

Alors que l'école maternelle a été mise en avant comme un moyen de réduire les inégalités sociales, il y a lieu de s'inquiéter.

Suppression de l'école maternelle ? La question peut se poser...

Dans le cadre de la défense du service d'accueil de la petite enfance, la CGT Educ'action est partie prenante du collectif "*Pas de bébés à la consigne*". Avec le collectif, nous aussi, "Restons dans la danse" !

Repères et références statistiques, 2010

Rythmes scolaires : premières mesures mises en œuvre à la rentrée 2012 ?

Lors de la réunion du comité de pilotage du 14 septembre, le ministre Chatel a lancé une consultation nationale sur un site internet ouvert jusqu'au 15 décembre.

Les membres de ce comité doivent durant quelques mois, chaque mercredi, recevoir "*tous les acteurs de l'école*". Des consultations pourraient également être menées dans les académies à l'initiative des recteurs.

Un rapport d'étape doit être rendu en janvier 2011. Un rapport d'orientation contenant "*des propositions concrètes et audacieuses*" devrait suivre au mois de mai.

Le ministre envisage même de mettre en œuvre certaines mesures dès 2012, de manière "*glissante*" par rapport au calendrier scolaire déjà fixé. Cette fois, il assure qu'il n'y aura pas de rapport caché (cf le dernier rapport de l'IGAENR), qu'il mènera le dossier à son terme et que ce sujet est considéré comme important par le gouvernement.

Le débat pouvait être mené sereinement, le calendrier scolaire étant prévu jusqu'en 2013.

Mais le ministre est pressé, il n'y aura donc que trois mois de débat entre septembre et décembre.

Il veut même procéder à des changements dès la rentrée 2012.

Nous devons nous emparer du débat, même si le moment n'est pas le plus opportun, investir le site de la consultation nationale et participer aux débats afin de faire partager nos revendications concernant les rythmes scolaires, premier et second degré.

Luc Briatte, Fabienne Chabert, Ana Macedo

Le collège dans la tourmente...

► Socle commun de connaissances (1)

La CGT Educ'action l'a toujours dénoncé : ce socle, clé de voûte du système, est un redoutable instrument de sélection sociale des élèves au cours de la scolarité obligatoire (école, collège). "Plafond" pour les uns, "plancher" pour les autres, il organise le renoncement à l'égalité de la formation. En privilégiant mémoire et automatismes plutôt qu'intelligence et réflexion, il témoigne d'une conception rétrograde des savoirs et de la pédagogie. Pour les enseignants, la nature de l'enseignement et la charge de travail -évaluation omniprésente notamment- en sont profondément modifiées.

► Nouveau DNB

Cette année inaugure la validation, par le Principal, de l'ensemble du socle commun, obligatoire pour tous les collégiens, pour l'obtention du Diplôme National du Brevet (2). S'y ajoute l'épreuve orale d'histoire des arts (3), obligatoire également (coefficient 2) et organisée par chaque établissement. Quid de l'égalité de tous les élèves à l'examen ?

► Nouveau livret de compétences (4) : une conception réductrice, normative et inégalitaire de l'évaluation

C'est à la rentrée que l'on a pu découvrir ce nouveau livret de compétences. Si certains des "items" qui composent les sept "piliers" du socle ont quelque peu été modifiés, l'esprit général ne change pas. L'unique conséquence est de rendre caduc le travail colossal entrepris dans certains établissements l'année dernière. Cette nouvelle version fait la part belle à l'estimation subjective sans jamais tenir compte des inégalités socioculturelles qui surdéterminent la réussite scolaire. De nombreux items ne se fondent pas sur un enseignement précis et relèvent du jugement de valeur sur les "qualités" personnelles des élèves ("sensibilité", "curiosité", "créativité"...). Enfin, la validation de certains items déborde largement les attributions des enseignants pour empiéter sur les missions des COP.

► Nouveau livret d'évaluation

Le point avec Gwenaël Le Chevanton, professeur d'histoire-géo au collège J. Lurçat de Ris-Orangis (91).

• Quelle information avez-vous eue sur ce nouveau livret d'évaluation dans ton collège ?

A la rentrée, le principal a réuni le conseil pédagogique un soir, de 16 h à 18 h, pour nous en parler. Les coordinateurs de discipline devaient s'y rendre, ainsi que tous les profs qui le souhaitaient. La plupart d'entre nous ne connaissait pas du tout le livret et ont à peine eu le temps de le parcourir pendant la réunion.

• Comment les choses vont-elles se passer ?

On doit à nouveau se réunir le 6 octobre. Le principal a demandé aux équipes disciplinaires de choisir trois ou quatre items à valider cette année. Il y a aussi les compétences transversales... L'idée, c'est d'être généreux et à la fin, c'est au

prof principal que reviendra peut-être la décision finale.

• Quelles seront les conséquences sur votre pratique professionnelle et vos conditions de travail ?

Je pense que ça va représenter une grosse surcharge de travail. D'ores et déjà, une réunion est prévue sur le temps du repas pour discuter de la mise en place. C'est un énorme boulot de concertation sans heures banalisées ! Il faut aussi informer les parents et les élèves, leur expliquer, leur donner les codes de consultation... Je suis PP de 3^e et chaque année, il y a de nouvelles informations à donner, de nouvelles choses à expliquer... C'est déjà compliqué pour nous, alors pour les élèves et les parents... !

► Des Profs Principaux de 3^e dans l'œil du cyclone

La mise en place du livret va mécaniquement accroître la charge de travail des enseignants. Contraints d'adapter leur pédagogie et leur rythme d'enseignement à la cadence infernale induite par ce mode supplémentaire d'évaluation, les profs de collège devront multiplier les réunions sans temps dégagé à cet effet. Mais le PP de 3^e sera plus durement touché. Placé au centre du processus d'évaluation, il devra assurer la coordination de l'équipe, organiser des rencontres entre profs, faire régulièrement le point, pour chaque élève de sa classe, sur le nombre d'items validés (une centaine). En outre, charge à lui d'informer élèves et familles en début d'année, de dresser des bilans ponctuels en cours d'année, d'établir une attestation de compétences et la remettre aux familles en fin d'année.

Ces nouvelles missions s'ajoutent aux tâches désormais habituelles du PP de 3^e (organisation et suivi des stages en entreprise, entretien d'orientation individuel, collecte et distribution d'innombrables documents administratifs...), transformant son année en parcours d'obstacles !

► Cahier de texte numérique : le must !

La circulaire (5) précise les modalités de sa mise en œuvre à compter de la rentrée 2011. Organisé par discipline et tenu par chaque professeur, ce cahier de textes de classe numérique doit être, à tout moment, à la disposition des élèves et de leurs responsables légaux, des personnels de direction et d'inspection. Contenu de chaque séance, exercices, activités, devoirs, contrôles, travaux de groupe, travail à faire..., tout y sera mentionné ! Après chaque année scolaire, ils seront largement consultables puis archivés durant cinq ans. Enfin, le chef d'établissement déterminera ceux qui "méritent" d'être versés aux archives de l'établissement.

Mérite toujours, travail encore... sont au rendez-vous !

Moyens insuffisants, injonctions multiples, réformes et nouvelles missions imposées sans concertation, difficulté accrue du métier..., le collège et ses personnels sont dans la tourmente. L'action collective est plus que jamais d'actualité !

(1) BO 29 du 20.07.2006 ; (2) BO 31 du 27.08.2009 ; (3) BO 40 du 29.10.2009 ; (4) BO 1 du 7.01.2010 et n° 27 du 8.07.2010 ; (5) BO 32 du 9.09.2010

Tensions dans l'Éducation

On pourrait croire que la rentrée s'est bien passée... On peut le croire si on s'appelle Luc Chatel. Seulement les faits sont têtus. Certes, tout a été fait pour que "techniquement" la rentrée se passe bien. C'est ce que disaient les inspecteurs généraux dans leur rapport¹, désormais fameux et soigneusement enterré depuis. Mais eux-mêmes soulevaient dans le même temps la question cruciale des moyens. Ceux-ci seront insuffisants pour aller jusqu'au terme de 2010. Dans le domaine du remplacement, les caisses sont vides alors même que le fait d'avoir mis les stagiaires à temps quasi complet rend ces besoins nécessaires quand ils partiront en formation. D'ores et déjà, dans certaines académies, il n'y a plus de moyens de remplacement (contractuels ou TZR) en Lettres Histoire !

Quand on creuse, on se rend compte que cette rentrée, même techniquement, ne s'est pas bien passée !

Dans de nombreux établissements, les postes ne sont pas pourvus. Rien d'étonnant quand on sait que la politique ministérielle consiste à ne pas renouveler un fonctionnaire sur deux partant en retraite. De même, la mise en place de l'accompagnement personnalisé, dans certains établissements qui ont fait le choix de le dédoubler, a conduit à des mesures de carte scolaire dans les établissements, le dédoublement se faisant au détriment des supports disciplinaires puisque la réforme se fait à moyen constant.

Dans le même ordre d'idées, les classes sont à plus de 35 élèves en lycée avec impossibilité d'accueillir des élèves supplémentaires, notamment en seconde, mais plus particulièrement en terminale S ou STG. Des redoublants se trouvent sans établissements ! Est-ce cela le lycée de la réussite pour tous ?

C'est pourtant dans les lycées qu'on a laissé le plus de moyens pour faire passer la pilule... heu... la "réforme", et ce au détriment des collèges, dont *"le taux d'encadrement est dégradé"*, dicit les inspecteurs généraux. Pourtant, collèges et LP doivent faire face à une hausse démographique...

Bref, on marche sur la tête et tous les sourires et promesses n'amélioreront pas la situation, ni des personnels, ni des élèves... Mais cela est une autre histoire, car c'est d'une vraie politique dont on a besoin pour l'école qui ne serait pas seulement basée sur la volonté de supprimer des postes et de réaliser des économies.

Samuel Serre

¹ Rapport interne de l'IGAENR

Résultats du Bac 2010 : en baisse !

En juin 2010, sur les 620 000 candidats (France métropolitaine, DOM et formations agricoles), il y a 530 000 lauréats et 44,3 % d'entre eux obtiennent une mention.

Globalement 65,4 % d'une génération obtiennent le bac en 2010. Ce taux est identique à celui de 2009 qui a été recalculé à 65,3 % (au lieu de 66,4 %) à partir du recensement INSEE publié en mars 2010. En fait, depuis 15 ans, ce taux varie peu. Il ne faut pas confondre avec la proportion d'une génération qui accède au niveau bac, c'est-à-dire qui entre dans la dernière année de préparation au bac, dont l'objectif était 80 %.

■ Bac général

Le taux de réussite est de 87,2 %, en baisse de 1,6 point par rapport à 2009. La baisse s'observe dans toutes les séries. 34,8 % d'une génération obtient un bac général.

- **Série L** (16,73 % de la filière, - 1 070 candidats) ; taux de réussite **85,0 %** (- 2,1 %) ;

- **Série ES** (31,97 % de la filière, + 421 candidats) ;

- taux de réussite **86,1 %** (- 2,4 %) ;

- **Série S** (51,30 % de la filière, - 1 136 candidats) ;

- taux de réussite **88,6 %** (- 1,0 %).

■ Bac technologique

Le taux de réussite est de 81,4 %, en hausse de 1,7 point par rapport à 2009.

On observe une croissance continue depuis cinq ans sauf dans la filière agricole. 16,4 % d'une génération obtient un bac technologique.

- **Séries industrielles (STI, STL)** (27,75 % de la filière, - 975 candidats) ;

- taux de réussite **81,0 %** (+0,9 % au total, + 1,0 en STI et + 0,4 en STL) ;

- **Séries tertiaires (ST2S, STG, TMD, hôtellerie)** (68,16 % de la filière, + 2 374 candidats) ;

- taux de réussite **82,0 %** (+2,2 %) ; la hausse la plus importante est en STG (+ 2,5 %) qui représente 72,8 % des candidats tertiaires.

- **Série agricole (STAV)** (4,09 % de la filière, + 99 candidats) ; taux de réussite **74,5 %** (-1,6 %).

■ Bac professionnel

Le taux de réussite est de 86,2 %, en baisse de 0,8 point par rapport à 2009. La hausse spectaculaire de 2009 (+ 10,5), due à l'introduction de l'oral de contrôle, est à peine tempérée en 2010 par la modification de la nature de cette épreuve. 14,2 % d'une génération obtient un bac professionnel.

- **Secteur production** (37,65 % de la filière, + 1 600 candidats) ;

- taux de réussite **84,7 %** (- 2,2 %) ;

- **Secteur services** (50,90 % de la filière, -2498 candidats) ;

- taux de réussite **86,5 %** (- 0,3 %) ;

- **Formations agricoles** (11,45 % de la filière, + 215 candidats) ;

- taux de réussite **90,3 %** (+ 1,0 %).

L'épreuve de contrôle du Bac pro permet

donc de maintenir artificiellement le taux de réussite voisin du taux global du bac. Le taux du bac technologique reste toujours en retrait malgré la progression constante

due principalement aux STG. On peut être inquiet sur l'avenir des futures filières technologiques STI2D et STL, créées par la réforme du lycée, d'autant qu'à ce jour le ministère n'a donné aucune information sur les conditions d'évaluation du bac général et technologique pour la session de 2013.

Pour le bac général, quatre académies, toujours, ont un taux de réussite supérieur à 90 % : Grenoble, Nantes, Rennes et Strasbourg.

Pour le bac technologique, cinq académies dépassent 85 % : Caen, Grenoble, Lyon, Nantes et Rennes.

Les taux les plus bas sont encore pour les académies de Créteil, Amiens, Guyane et Martinique.

Ce n'est pas la concentration de moyens sur quelques internats d'excellence qui permettra la réussite de tous les lycéens. Tous ont droit à la même éducation, de qualité, avec les moyens correspondants.

Brigitte Créteur

85,5 %, c'est le taux global d'admis à la session 2010, soit une baisse de 0,6 point par rapport à 2009.

BTS : du nouveau ?

Une rénovation du BTS est en préparation au ministère de l'Enseignement supérieur.

Valérie Pécresse a confié au Recteur Sarrazin une mission pour coordonner la réflexion et proposer un plan d'action afin de dynamiser les formations supérieures courtes et tout particulièrement les sections de techniciens supérieurs. C'est dans ce cadre que les représentants de la CGT ont été auditionnés le 12 juillet.

Plusieurs éléments de cette réflexion sont donnés dans le rapport Sarrazin remis en mai 2010 et disponible sur internet.

➔ *"Quel doit être le niveau du premier diplôme de sortie de l'enseignement supérieur technologique et/ou professionnel : bac + 2 ou bac + 3 ?"*

Très schématiquement, les employeurs, et particulièrement les PME, répondent "BTS ou DUT" alors que les universitaires répondent "Licence pro", c'est à dire bac + 3 (niveau Licence du LMD européen). Mais pour le rapporteur, le maintien d'un niveau de sortie à Bac + 2 est acquis même si l'évolution prévisible est une augmentation très sensible d'étudiants poursuivant en licence professionnelle à l'issue des 2 ans.

Pour la CGT, ce constat est correct.

Les BTS, comme les DUT, correspondent aujourd'hui à un réel niveau d'insertion professionnelle. Il faut les maintenir, augmenter leur capacité pour offrir, notamment aux bacheliers professionnels, la possibilité d'y poursuivre leur scolarité.

➔ *"La relation avec l'enseignement secondaire en amont"* doit-être réexaminée. La volonté de maintenir à la fois un flux d'élèves venant de la voie technologique, et un flux d'élèves venant de la voie professionnelle, est réaffirmée. La proportion entre ces différents bacheliers va se modifier du fait de la réforme de la voie professionnelle avec le Bac pro en 3 ans. Comme le reconnaît le rapport : *"la formation secondaire étant moins longue, les familles seront davantage d'accord pour continuer jusqu'à bac + 2 et la demande devrait augmenter, avec un premier palier en 2011 puis un second en 2012"*.

➔ *Faire évoluer le BTS : dix mesures pour rénover les STS, et les rapprocher de l'université avec la semestrialisation*

de la formation, se dégagent de ce rapport et des propositions du ministère. Certaines peuvent être intéressantes, si les moyens les accompagnent. Pour d'autres, elles sont inacceptables, comme, par exemple, le doublement prévu de l'apprentissage dans ces sections.

Les représentants de la CGT se sont clairement prononcés pour le maintien des formations BTS et leur développement. C'est en fonction de la nécessaire élévation du niveau de qualification professionnelle, du Bac pro vers le BTS ou du BTS vers la licence pro, comme de l'exigence sociale que représente aujourd'hui la possibilité pour un jeune d'évoluer et de se former professionnellement tout au long de sa vie, que nous nous positionnons.

Nous avons amorcé une piste de réflexion sur l'accueil des bacheliers professionnels. Avec une année de scolarité de moins du fait du Bac pro 3 ans, ceux-ci seront en plus grande difficulté. Par rapport à ceux qui viennent de la voie technologique, le décalage dans les matières d'enseignement général est déjà particulièrement sensible. La réforme de la voie technologique qui prévoit une voie plus généraliste ne fera qu'aggraver ce constat.

La première année de BTS pourrait donc se faire, pour les bacheliers professionnels, dans des "classes d'adaptation" qui mettraient l'accent dans ces disciplines. Des classes de 1^{re} d'adaptation pour les élèves venant de BEP et s'orientant vers un bac technologique, ont montré leur efficacité pendant de nombreuses années. Est-il possible d'envisager de créer un cursus du même type pour le BTS ?

A contrario, les élèves de la voie technologique pourraient avoir un enseignement professionnel renforcé si besoin. Pour éviter de créer des "sous BTS", la deuxième année serait commune et permettrait de garder une reconnaissance du BTS claire et nationale, quelle que soit l'origine des bacheliers.

C'est une des pistes de la réflexion qui doit se mener entre les différentes équipes pédagogiques, celles qui préparent les élèves au bac et celles qui les accueillent en STS dans les lycées, LP ou LPO.

Alain Vrignaud

Rémunération du CCF : les décrets sont publiés.

Nous l'avions annoncé, les CCF pour la certification BEP, CAP et le Baccalauréat professionnel ouvrent désormais droit aux versements d'indemnités. Ce n'est évidemment pas les versements de ces indemnités *-qui ne donnent pas lieu à des prélèvements pour pension civile, c'est à dire qu'elles ne compteront pas pour la retraite !-*, qui modifieront notre opposition à la généralisation du CCF. À compter du 1^{er} septembre, le décret du 26 août prévoit le versement de cette indemnité pour chaque CCF... à l'exclusion des épreuves d'éducation physique et sportive !

➔ Voir le montant de ces indemnités dans notre *"Page pratique"* (p. 14).

► Policiers référents

Le 20 septembre, L. Chatel et L.B. Hortefeux ont inauguré la présence de policiers dans les établissements scolaires particulièrement violents ou sensibles, au lycée de la Mare à Moissy-Cramayel (77). Une policière, en uniforme et armée, y est affectée depuis quelques jours et partage un bureau avec une médiatrice, durant 2 à 4 heures par semaine... Heureusement, car dans cet établissement sans histoire, le dernier cas de violence déclaré remonte à 2005 !

Rappelons notre opposition déterminée à ce dispositif sécuritaire.

(Dans 53 collèges ou lycées, la mise à disposition d'un bureau à l'intention des policiers et gendarmes référents est expérimentée cette année). Les personnels, en effet, ne réclament ni vidéosurveillance, ni équipes mobiles de sécurité, ni présence policière dans leur établissement. Ils exigent au contraire des personnels en nombre suffisant, qualifiés et formés, et surtout l'arrêt des suppressions de postes et la restitution des postes supprimés !

Le rythme infernal des expérimentations...

Dispositif CLAIR : clairement une attaque contre le système éducatif !

Annoncé à l'issue des États généraux de la sécurité à l'École, le programme *"Collèges et Lycées pour l'Ambition l'Innovation et la Réussite"* est expérimenté, dès la rentrée 2010, dans les établissements concentrant les difficultés en matière de climat et de violence, soit 105 établissements des 10 académies les plus exposées (Aix-Marseille, Amiens, Créteil, Lille, Lyon, Montpellier, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles). Ils "bénéficient" de nouvelles dispositions : travail sur les rythmes scolaires, resserrement pédagogique autour de l'acquisition du socle commun, **présence d'un policier référent, préfet des études et enfin, liberté de recrutement des personnels (enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux, de santé) par le chef d'établissement !**

Ce dispositif fait parti de tout un arsenal visant à revenir sur des acquis, le principe de la fonction publique de carrière, neutre et au service des citoyens, adopté en 1945, en passant d'une logique d'emplois statutaires à une logique d'emplois fonctionnels. Il devrait être étendu à la rentrée 2011.

Christophe Godard

(BO n° 29 du 22 juillet 2010).

Réussite = moyens !

Après l'internat d'excellence de Sourdun (77), 11 nouveaux internats ont ouvert, à la rentrée 2010. à terme, le ministère envisage de créer 20 000 places, dans ces internats accueillant les élèves de la 6^e à l'enseignement supérieur.

Les moyens déployés sont énormes et sans commune mesure avec ceux attribués au reste des établissements. Pour le ministère, il vaut mieux proposer d'isoler une poignée d'élèves défavorisés de leur environnement pour qu'ils réussissent à l'école, plutôt que d'apporter des solutions politiques pour réduire les inégalités sociales afin que l'environnement soit propice à l'épanouissement de chacun !

La démonstration est donc faite : la réussite scolaire dépend bien des moyens mis en œuvre par l'Éducation nationale pour, d'une part les besoins d'enseignement et, d'autre part, la prise en charge des dépenses financières des familles inhérentes à la scolarisation (transports, accès à la culture et aux loisirs...).

Aussi, la CGT Educ'action demande que tous les établissements de France aient les mêmes moyens !

Thomas Roy et Matthieu Brabant

Une nouvelle vitrine électorale "Cours le matin, sport l'après-midi"

Sous couvert d'une réflexion sur l'organisation des rythmes scolaires, Luc Chatel "s'intéresse" au sport scolaire *"porteur de valeurs"* et lance l'expérimentation dans 124 établissements du second degré.

Surprenante propagande, sans réflexion pédagogique ni concertation avec les acteurs du système éducatif, ni négociations avec les syndicats, ni véritables moyens d'autant que depuis 5 ans, 4 500 postes de PEPS ont été supprimés (deux départs en retraite non remplacés sur trois). Le sport scolaire manque de subvention, et les équipements sportifs manquent de financement.

Les mesures annoncées ne réinventent rien. Le projet de l'Association Sportive s'inscrit dans le projet d'établissement, la *"journée de l'AS"* existe déjà, l'accueil des élèves handicapés se fait avec les moyens du bord, les enseignants proposent des activités pour tous, mais la réalité des infrastructures sportives ne leur laisse pas le choix.

Basé sur le volontariat, le sport scolaire dont les objectifs sont centrés sur une pratique de loisir et/ou de compétition, se ferait donc

l'après-midi avec *"Mention dans le livret de compétences en fin de collège"*, *"reconnaissance de l'engagement des élèves par une attestation"*. Pauvre évaluation !

Pas question de placer le matin les contenus d'enseignement obligatoire, évalués au regard des programmes en contrôle continu. Dénier quant au rôle éducatif de l'EPS !

Les différentes annonces - *"développer un partenariat avec les fédérations sportives et les associations des collectivités territoriales pour partager les équipements"* ou encore *"grâce à des conventions signées avec les fédérations sportives, des animateurs sportifs viendront en renfort des enseignants"* - programmeront une décentralisation des PEPS, voire leur remplacement.



Les dérives ont commencé avec des horaires obligatoires d'EPS relégués à l'accompagnement éducatif.

D'autres suivront... *"Des activités artistiques et culturelles pourront être aussi proposées"* l'après-midi... Les *"Zarza"* ont aussi du souci à se faire !

Cécile Cavalier

Établissements de Réinsertion Scolaire : quand réinsertion rime avec exclusion

Dans son discours du 5 mai 2010, N. Sarkozy a annoncé la création de dix ERS au cours de l'année scolaire. Dotés d'un internat, ces établissements ont pour mission d'accueillir entre 15 et 30 élèves de 13 à 16 ans qui se sont révélés *"perturbateurs"* dans leur établissement d'origine. Chacun sera rattaché administrativement à un EPLE et donc placé sous la responsabilité de son chef d'établissement. Fin septembre les ERS de Craon (53, accueillant aussi les élèves du 93), Verney (69), Saint Delmas-de-Tende (06) ouvriront. En octobre, ceux de Bagnères de Luchon (31), Colombes (92), Sannois (95) et Vialas (48), et à la Toussaint ceux de Vaujours (93), Schirmeck (67) et Dreux (28). Ces établissements vont ouvrir alors que le gouvernement remet en cause la mixité sociale en supprimant la carte scolaire, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'existence des RASED, et en supprimant des postes en paye. Le projet pédagogique de ces établissements est quasi inexistant et centré sur l'exclusion et la sanction. La prévention ne fait hélas pas parti des objectifs du gouvernement !

Christophe Godard

Rentrée 2010 : précarité sous toutes ses formes

Il est difficile de faire un point précis sur la rentrée 2010, d'autant que les rectorats se font une habitude de ne pas fournir les éléments aux élu-e-s. Il est donc indispensable de demander des audiences, mieux, la réunion d'une CCP pour faire un bilan chiffré et complet de la rentrée.

► Non-titulaires enseignants, CPE et COP (1)

Le nombre de non-titulaires enseignants, CPE et COP a augmenté de 13 % en un an et arrive à 22 000 fin juin 2010.

Les premières informations (Créteil, Versailles) montrent qu'après un retard dans les affectations fin août, les Rectorats ont été dans l'obligation de réemployer la plupart des non-titulaires (selon les disciplines : trop de contractuels en sciences physiques et documentation, pénurie d'enseignants en lettres-histoire à Versailles). Si l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement diminue mécaniquement le nombre de postes disponibles, les suppressions de postes combinées à l'augmentation du nombre d'élèves dans le secondaire (en particulier au collège), compensent ce problème. Au total, la politique ministérielle du recours massif aux non-titulaires pour les remplacements et le durcissement des conditions d'accès aux concours enseignants qui diminue le vivier, laissent de beaux jours à la précarité...

Cette rentrée est aussi celle de négociations au ministère de la Fonction publique. Après la réunion générale du 22 juin 2010, cinq nouvelles réunions sont prévues :

- **24 septembre** : évolution des cas de recours aux agents non-titulaires,
- **6 octobre** : conditions de recrutement et de renouvellement des contrats,
- **15 octobre** : parcours professionnels des agents non-titulaires, accès à la titularisation,
- **26 octobre** : conditions d'emploi des agents non-titulaires (formation professionnelle, participation...),
- **9 novembre** : connaissance statistique de la situation des agents non-titulaires.

Décembre 2010 : présentation du projet de loi par le ministre.

Début 2011 : présentation du projet de loi qui sera déposé à l'Assemblée nationale. Les organisations syndicales de la Fonction publique et de l'Éducation vont se réunir pour déterminer un calendrier de

mobilisations afin d'obtenir une loi de titularisation de tous les précaires et la fin du recours à la précarité. En attendant, il est indispensable de continuer à faire signer les pétitions (*à voir sur notre site*).

► AED, APe et AVS-i (2)

Pour la CGT Educ'action, la question des AED est d'actualité. Son prochain Conseil national mettra à jour des repères revendicatifs concernant ces personnels : il est indispensable que des débats soient organisés dans les académies et les départements.

Dans les établissements, il est nécessaire de se rapprocher de ces personnels, travailler avec eux, y compris en les invitant sur les listes CGT aux CA.

► CUI (3)

Ces contrats, de 6 mois minimum renouvelables dans la limite d'une durée totale de 24 mois, font suite aux anciens contrats d'insertion (CAE, CIE, CA). Cette durée totale peut être portée à 60 mois dans certaines conditions. Une convention individuelle doit être signée par l'employeur et le "Pôle Emploi". La durée du travail est de 20 h hebdomadaires avec la possibilité de moduler le temps de travail sur tout ou partie de la période couverte par le contrat, sans être supérieure à la durée légale (35 h/semaine). La modulation du temps de travail doit figurer au contrat.

Des salariés en CUI voient leur contrat non renouvelé par manque de financement. Pour les Rectorats, ces contrats ne sont pas utiles, sauf pour l'aide aux directeurs d'école et aux handicapés.

La CGT Educ'action refuse la multiplication des contrats de ce type et considère urgente l'embauche de personnels statutaires et formés.

► TZR (4)

25 000 élèves en plus et 4 000 emplois en moins dans le second degré..., les capacités de remplacement, déjà insuffisantes dans certaines disciplines, conduisent les académies à imposer des heures supplé-

mentaires et à dégrader les conditions de travail. Pour 2011, l'Inspection générale de l'Éducation nationale prévoit, si rien n'est fait, une forte aggravation des difficultés en matière de remplacement. La situation, déjà précaire, des TZR risque de se détériorer encore. Souvent sur plusieurs établissements, ils peinent à faire valoir leurs droits.

La CGT Educ'action sera à leurs côtés.

► Du nouveau dans les remboursements de frais (5)

Les agents concernés sont principalement TZR, Non-titulaires, Titulaires en complément de service. Le ministère de l'Éducation nationale (circulaire n° 2010-134 du 3 août 2010, BO n° 32 du 9 septembre 2010) apporte des précisions.

Outre le remboursement des frais de transport, le point 8 mentionne :

"Ces personnels sont indemnisés de leurs frais de repas dans les conditions fixées par l'arrêté du 3 juin 2010 (JORF du 18 juin 2010), c'est-à-dire au taux fixé par l'arrêté interministériel du 3 juillet 2006 réduit de moitié, lorsqu'ils sont contraints de prendre ces repas hors des communes de leur résidence administrative et de leur résidence familiale, pendant les tranches horaires comprises entre 11 h et 14 h pour le repas de midi et entre 18 h et 21 h pour le repas du soir. L'indemnisation des frais de transport et de repas ainsi définie est due pour toute journée durant laquelle l'agent accomplit son service, en totalité ou en partie, hors des communes de ses résidences administrative et familiale".

Matthieu Brabant, Patrick Désiré

À consulter sur notre site :

- (1) Rubrique "Contractuels/Vacataires" ;
- (2) 36 p. "Cahier relatif à l'emploi des AEd, APe et AVS-i", 09.2010 (ou à demander à votre secrétaire de section) ;
- (3) Fiche 12-2 de notre guide EPLE 2010 et circulaire du 14 janvier 2010 du MEN ;
- (4) 4 p. "TZR 2010/2011" ;
- (5) 24 p. "Droits et obligations des Fonctionnaires et agents non-titulaires, 09.2010 ;
- (6) 8 p. "Guide pratique Non-titulaires", 09. 2010.

Nouvelles indemnités prévues à la rentrée 2010

Dans la mise en place de ses pseudos réformes, le ministère "utilise" la voie indemnitaire pour faire passer la pilule !

➔ **PLP : nouvelles indemnités de CCF** - Décret 2010-1000 et Arrêté du 26.08.2010 *

La mise en œuvre des CCF est prise en compte sous forme d'indemnité à compter de l'année 2010/2011.

Le taux de base est variable, de 83 à 108 € pour l'année scolaire 2010/2011, et passerait de **111 à 136 €** à partir de l'année scolaire **2011/2012**.

Jusqu'à 15 élèves : 83 € / **111 €** - De 16 à 24 élèves : 98 € / **126 €** - À partir de 25 élèves : 108 € / **136 €**

➔ **Remboursement des frais de transport et de repas** (cf. p. 13) - BO 32 du 9.9.2010

➔ **Indemnité pour fonctions d'intérêt collectif** - Décret 2010-1065 et Arrêté du 8.09.2010.

➔ **Nouvelles indemnités inhérentes aux missions de tutorat et d'accueil des stagiaires :**

		Observations	Ancienne rémunération au 01.10.2009	Nouvelle rémunération au 01.09.2010
Premier degré	Indemnités de fonction des PE, des Maîtres Formateurs (IFIPEMF) <i>Décret 2001-811 modifié et Arrêté du 07.09.2010</i>	Les maîtres formateurs (MF) bénéficient d'une indemnité forfaitaire au titre de l'exercice de leur fonction. Les maîtres d'accueil temporaire (MAT) n'assuraient que le suivi des stagiaires en pratique accompagnée et en observation pour lequel ils étaient indemnisés. Désormais, ils pourront, le cas échéant, assurer le tutorat des professeurs stagiaires. Les conditions d'attribution de l'indemnité de fonctions des maîtres formateurs sont donc modifiées : • revalorisation de 50 % de son taux annuel ; • ouverture du bénéfice de l'indemnité aux MAT chargés, le cas échéant, en complément des MF du tutorat des professeurs stagiaires.	619 € par an	929 € par an
	Suivi des stagiaires en pratique accompagnée et en observation <i>Décret 2010-952 et Arrêté du 24.08.2010</i>	Les MAT bénéficiaient d'une indemnisation pour l'accueil des élèves de 1 ^{re} année et des professeurs stagiaires de 2 ^e année d'IUFM en stages de pratique accompagnée et d'observation. Ces stages seront désormais effectués par des étudiants en master. Les conditions d'indemnisation des MAT sont donc modifiées et revalorisées.	22,94 € par semaine et par stagiaire	200 € par stage pour deux étudiants
	Suivi des étudiants en responsabilité <i>Décret 2010-952 et Arrêté du 24.08.2010</i>	La fonction de référent auprès d'un étudiant en stage en responsabilité est donc une nouvelle fonction. Jusqu'à présent, seuls les professeurs stagiaires accomplissaient des stages en responsabilité, dont le suivi était assuré par les maîtres formateurs. Dans le cadre de la masterisation, le suivi des étudiants en stages en responsabilité sera assuré par des MAT indemnisés pour cette fonction.	-	200 € par stage pour un étudiant
Second degré	Tutorat des personnels enseignants et d'éducation stagiaires <i>Décret 2010-951 et Arrêté du 24.08.2010</i>	Les conseillers pédagogiques bénéficient actuellement d'une NBI de 10 points (550 €) et d'une indemnité, versées au titre du suivi des professeurs stagiaires en responsabilité (786 €). Ces deux éléments sont remplacés par une indemnité unique versée pour le tutorat des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dont le taux représente une revalorisation de 50 % . Cette indemnité pourra être partagée si le tutorat d'un même stagiaire est confié à deux tuteurs.	500 € par an et par stagiaire + 786 € par stagiaire pour 16 semaines = 1 336 € par an et par stagiaire	2 000 € plafond annuel par stagiaire
	Suivi des stagiaires en pratique accompagnée et en observation <i>Décret 2010-952 et Arrêté du 24.08.2010</i>	Les conseillers pédagogiques bénéficient actuellement d'une indemnisation pour l'accueil des élèves de 1 ^{re} année et des professeurs stagiaires de 2 ^e année d'IUFM en stages de pratique accompagnée et d'observation. Ces stages seront désormais effectués par des étudiants en master. Les conditions d'indemnisation sont donc modifiées et revalorisées.	56,80 € pour 5h par groupe d'élèves	200 € par stage pour deux étudiants
	Suivi des étudiants en responsabilité <i>Décret 2010-952 et Arrêté du 24.08.2010</i>	La fonction de référent auprès d'un étudiant en stage en responsabilité est donc une nouvelle fonction. Dans le dispositif actuel, seuls les professeurs stagiaires accomplissent des stages en responsabilité, dont le suivi est assuré par des conseillers pédagogiques.	--	200 € par stage pour un étudiant
	Enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés <i>Décret 2010-953 et Arrêté du 24.08.2010</i>	Création d'une indemnité nouvelle pour la fonction "d'enseignant référent" qui n'était pas reconnue financièrement.	-	929 € par an

La CGT Educ'action s'oppose au régime indemnitaire développé par le ministère. Elle exige que l'ensemble des indemnités versées au titre des différentes missions soit intégré au salaire de référence de l'agent et soumis à cotisation retraite. Ainsi, cette prise en compte pourrait bénéficier à l'agent lorsqu'il fera valoir ses droits à pension.

* Consultez sur notre site les décrets et arrêtés cités (Rémunérations/Indemnités)

Jean-Pierre Devaux

Marie-Dominique Fièvre

Contractuelle CDD

Coordonnatrice - Enseignante

GRETA de la DRACENIE,

Draguignan (83)

Rencontre...



C'est en 2003 que je m'installe à Draguignan. J'ai apparemment su m'adapter à cette agglomération car les collègues et camarades me disent que *"j'ai le sens de la défense du territoire"*. Quand on sait ce que nous traversons dans notre combat syndical et notre travail, par la force des choses, on développe ce sens du combat et de la construction ancrée dans les réalités...

J'arrive donc avec en poche un diplôme de psy du travail et une expérience de huit ans au sein de la formation continue, et je cherche un "contrat non précaire"... tel Diogène avec sa lampe à huile, allumée en plein jour !

Le travail se fait rare dans les "petites villes" du haut Var. Je contacte l'UL CGT de Draguignan et propose "mon temps libre" pour défendre les chômeurs. En 2003, on est en plein dans la bataille des *"recalculés de l'Unedic"*. Quoi de mieux que de commencer le combat par une bataille gagnée ! Un moment sacrément formateur ! Me voilà plongée dans le monde du militantisme, de l'interpro, de la CGT.

Et par hasard, je rencontre le GRETA. Je décroche un contrat de vacations -cela va durer 3 ans- et cumule les emplois précaires...

Le GRETA, c'est de la "dingologie organisée" par une hiérarchie qui marche sur la tête.

"Au GRETA, on n'est ni du privé, ni du public, et donc on n'a pas de jours fériés, ni de congé maladie...", entend-on entre autres... Mon premier travail de militante est de remettre les pendules à l'heure : les personnels de GRETA sont des agents non-titulaires de l'Éducation nationale. Il y a des statuts et des lois !

En tant que vacataire, je suis élue au CIE dont les décisions sont validées en CA par un établissement support, ici le lycée de Lorgues.

En 2005, il est possible de "cédéiser" les personnels non-titulaires de GRETA... Premier ancrage syndical ! Pour la première fois, nous organisons une réunion de l'ensemble des personnels

à la Bourse du travail... Gros effet sur la présidence et les proviseurs !

En 2006, j'obtiens un CDD de trois mois. En fin d'année, le proviseur décide d'arrêter mon contrat... Impossible au regard des besoins, et me voilà, après une rude négociation, "contractuelle CDD" d'un an renouvelable. C'est à cette époque que je rencontre les camarades de la CGT Éduc : un travail de revendications et de syndicalisation commence.

Bataille et reconnaissance de nos droits s'enchaînent...

En 2008, le travail de la CGT Éduc 83 et 06 permet de faire plier la décision illégale d'un proviseur refusant de reconduire en CDI deux collègues en CDD depuis 6 ans.

En 2009, la CGT Éduc, l'interpro, la mobilisation des bases et des salariés CGT sur le territoire de la Dracénie et du Var font annuler la décision de mettre fin au contrat de l'ensemble des CDD du GRETA (!) puis annuler une circulaire départementale interdisant au personnel du GRETA de se présenter au CA !

L'UNSEN, très présente, a fait entendre sa voix au ministère, ce qui nous a bien aidées pour être reconnues comme élues au CA sur liste CGT.

En 2010, nous gagnons la revalorisation des salaires selon la grille (11 ans parfois que des non-titulaires n'ont pas été augmentés !) et une magnifique présence des personnels du GRETA dans les mobilisations pour la retraite.

Mais l'esprit "management revanchard" GRETA vit toujours... C'est insupportable que les personnels des GRETA ne soient perçus que comme de "lourdes charges" par nos "néo managers". Les formateurs du GRETA sont tous des personnels qui adorent leur métier et sont dotés d'un solide professionnalisme.

Je suis coordonnatrice au GRETA. C'est un métier d'ingénierie pédagogique et d'animation d'équipes... Pour moi, une équipe très solide de formateurs non-titulaires et de vacataires, nous occupant de jeunes en lourdes difficultés sociales (suivi ASE, PJJ, jeunes en semi liberté).

Nous avons, ce qui peut manquer dans ce qu'autorise actuellement l'EN en formation initiale, **une grande autonomie pédagogique et un fort travail d'équipe**. Pas de formateurs seuls face à son groupe, nous travaillons ensemble enseignants/administratifs / partenaires extérieurs comme les conseillers de la mission locale. Rapidement, des situations pédagogiques originales ont été initiées. Cela a permis aux jeunes en décrochage ou en grandes souffrances de se réapproprier le goût d'apprendre, d'abandonner des comportements agressifs. Cela nous a valu de faire plusieurs fois la "Une" de la presse locale, la reconnaissance de la DAFCO et des financeurs régionaux. **Etre formateur, c'est avant tout redonner espoir aux jeunes.**

Le GRETA est un espace de proximité entre leurs besoins et les salariés des territoires, entre culture de l'initiale et savoir faire de la formation continue. Que l'on soit Éducation nationale est essentiel.

Nous avons aussi tissé des liens avec la formation initiale : intervention en IUFM, partenariat avec les établissements scolaire... Le GRETA est mal connu des enseignants. Pourtant, rien ne devrait nous séparer.

Au GRETA de la Dracénie, l'expérience syndicale est pour tous (et majoritairement des femmes) enrichissante, même si ce travail est fragile au regard de nos situations : plus de 90 % de personnels précaires.

Il est révoltant que certains "formateurs vacataires" gagnent beaucoup moins que certains stagiaires indemnisés durant leur formation !

Au-delà de nos conditions de travail, l'enjeu est de défendre un service public de la formation continue de qualité et accessible à tous. C'est essentiel au regard du public jeune et adulte que nous accompagnons chaque année.

De la souffrance professionnelle individuelle...

Autonomie des établissements, suppression de milliers de postes et augmentation des effectifs par classe, réforme de la formation, Bac pro en 3 ans, réorganisation de la semaine de travail en primaire et mise en place de l'aide individualisée, socle commun, évaluations des élèves, CCF, cours multiples, programmes à respecter impérativement, nouvelles technologies au service de la gestion et du contrôle du personnel...

Les réformes en cascade qui frappent l'Éducation nationale touchent toutes à l'organisation du travail des enseignants.

Les militants de la CGT Éduc'action du Morbihan, avec l'aide de l'URSEN Bretagne et en lien avec le collectif Travail Santé de la FERC-CGT, ont décidé de remettre le travail réel des enseignants au cœur de l'action syndicale.



► Agir sur ce que l'on connaît, à partir du lieu où l'on est, avec les outils juridiques ou réglementaires qui existent et qu'il faut s'approprier, peut permettre de remettre en cause des logiques qui instrumentalisent la personne au travail et en font l'objet de mécanismes dont le sens lui échappe.

"La seule manière de défendre son travail c'est aussi de l'attaquer !"

Yves Clot, psychologue du travail, titulaire d'une chaire de psychologie du travail au CNAM.

Ces deux journées, riches et denses, très fortes aussi humainement, étaient délibérément ouvertes à des travailleurs de tous secteurs : éducation, santé, transports, télécommunications, matériel médicalisé, insertion professionnelle... L'idée était de faire connaître le métier d'enseignant mais aussi d'obliger la profession à écouter d'autres salariés, à sortir un peu du "bocal" Éducation nationale.

► C'est le travail qui est malade

Quels que soient les objectifs qui sous-tendent les réformes, celles-ci ont un impact très important sur les personnes qui travaillent.

Toutes se traduisent par une aggravation des conditions d'exercice du métier, mais aussi, d'une manière certainement inédite, par des situations dans lesquelles les personnels ont le sentiment de mal faire leur travail, parfois de ne plus pouvoir le faire du tout.

Pire, les professeurs sont dépossédés du sens de leur travail, de ce pourquoi ils exercent leur métier et des valeurs qui les animent. Ils sont souvent placés en situation de faire des choses qu'ils réprouvent, par exemple, de saboter l'attribution des diplômes.

Aujourd'hui, la notion même de métier est mise en cause. Les savoir faire, l'expérience, le sens du travail bien fait sont mis à mal par un "management" qui entend faire de l'enseignant un opérateur technique. Celui-ci est sommé de mettre en œuvre des procédures imposées par des "experts". Quels que soient le contexte de travail et le public concerné, les élèves en l'occurrence, il doit atteindre les objectifs en terme de résultats fixés par sa hiérarchie.

Les objectifs non atteints seraient la "preuve" de l'incompétence ou de la mauvaise volonté des professeurs, et non un réel qui résiste comme c'est pourtant presque toujours le cas.

Sans marge de manœuvre pour s'adapter à une réalité complexe, dépossédés du sens de ce qu'ils font, empêchés d'exprimer des souhaits ou des attentes sur ce qu'il faudrait pour travailler correctement, les enseignants qui exercent déjà un métier difficile, souffrent. Le manque notoire de reconnaissance et de soutien de la hiérarchie, les conditions matérielles parfois très difficiles (niveau sonore, durée des trajets, vie personnelle envahie par le travail...) aggravent encore cette situation.



Les mêmes mécanismes d'instrumentalisation des personnes au travail se retrouvent partout, dans le secteur privé et la Fonction publique. La même illusion folle d'un travail déshumanisé, mise en œuvre de prescriptions rigides dont les résultats seraient scientifiquement mesurables, fait des ravages dans tous les secteurs professionnels (hôpital, secteur de la santé mentale, industrie automobile, impôts...), avec des conséquences terribles sur les travailleurs. Comme le dit le psychanalyste et Professeur au CNAM, Christophe Dejours, citant la Fontaine, *"Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés"*.

Dans l'Éducation nationale, la situation est aggravée par le fait que la législation sur la protection de la personne au travail

65 médecins de prévention pour un million d'agents aujourd'hui dans l'Éducation nationale, soit 1 médecin pour 15 385 personnes. 1 médecin du travail est normalement requis pour 3 000 personnes !

n'est pas appliquée : CHS inexistantes ou dont les membres n'ont aucune formation, nombre terriblement insuffisant de médecins de prévention, non respect des obligations en termes d'évaluation et de prise en compte des risques professionnels... L'enseignant qui souffre est abandonné à la gestion individuelle de sa souffrance et considéré comme malade parce qu'il a des problèmes personnels.

faisant de médecins de prévention, non respect des obligations en termes d'évaluation et de prise en compte des risques professionnels... L'enseignant qui souffre est abandonné à la gestion individuelle de sa souffrance et considéré comme malade parce qu'il a des problèmes personnels.

"Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas. C'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles". Sénèque

► Pourtant, il apparaît de plus en plus que ce ne sont pas les personnes qui sont malades, mais le travail et son organisation.

... à la reconquête collective du travail

► Mettre le travail au cœur du syndicalisme

Cette démarche a été initiée lors de ces deux journées d'Études et de débat.

- **Françoise Lignier**, animatrice du collectif travail santé de la FERC-CGT,
 - **Christophe Helou**, sociologue, auteur avec Françoise Lantheaume du livre *"La souffrance des enseignants"*,
 - **Patrick Coupechoux**, journaliste indépendant, auteur de *"La déprime des opprimés"*,
- sont intervenus sur la question de la centralité du travail dans la vie personnelle et sociale et, chacun, avec l'éclairage donné par sa formation et son statut, a contribué à mettre à la portée du public les outils théoriques et conceptuels élaborés par les chercheurs pour analyser les problématiques de la souffrance au travail.

► **Françoise Lignier**, en tant que syndicaliste, a permis de tracer des objectifs et une démarche syndicale pour une réappropriation collective du travail. Celui-ci doit permettre l'épanouissement, la réalisation personnelle et la reconstruction vivante de collectifs de travailleurs. Elle a également insisté sur le lien qui existe entre le travail et la santé en rappelant la conception portée par la CGT : *"La santé est une capacité d'adaptation des humains aux variabilités et agressions de l'environnement, y compris à celles du travail, mais à deux conditions : sans prélèvement sur les capacités vitales des humains mais au contraire, en y puisant des capacités nouvelles pour son propre développement"*.

La question des nouvelles techniques de management qui sont mises en œuvre dans les entreprises mais aussi dans la Fonction publique a fait l'objet de moments spécifiques de réflexion. Ces manières de gérer le personnel frappent en effet par leur efficacité, mais aussi par leur perversité. Elles jouent souvent comme des pièges.

► **Arezki Fergani**, de la CGT Educ'action, a montré de manière magistrale comment ces techniques sont mises au service d'une idéologie qui voudrait faire de l'École une entreprise répondant à des critères de rentabilité et de compétitivité *"C'est le même logiciel néo-libéral qui est à l'œuvre de la maternelle à l'université"* a-t-il souligné.

► **Le médecin de l'Éducation nationale** dans le Morbihan était invité à parler de son service et de ses missions. L'assistance a mesuré à quel point, par delà les grandes qualités humaines de cette personne, l'administration est en dessous de tout concernant le respect de ses obligations en matière de dépistage et de prise en charge des pathologies à caractère professionnel. La fonction de médecin de prévention, dans le Morbihan, est en effet assurée par quelqu'un recruté par le rectorat sans être titulaire du diplôme de médecin du travail, spécialité qui requiert des années de formation universitaire. Preuve que l'administration est très inquiète des conséquences de ses propres manquements et que tous ceux qui s'intéressent à la question de la santé des personnels constituent pour elle une menace, elle a tenté une intrusion lors de ces journées.

L'adjoint à l'Inspecteur d'académie, venu manifester "encadrer" le médecin de l'éducation nationale est venu à l'improviste sur le lieu du stage et s'est "invité" à la tribune. L'assistance a du faire sortir l'importun en lui expliquant que l'administration n'avait pas sa place dans un stage de formation syndicale, a fortiori sur la question de la souffrance professionnelle des enseignants pour laquelle elle n'a qu'indifférence.

► **D'autres militants syndicaux de secteurs professionnels** très éloignés de l'Éducation nationale, comme la Défense (travailleurs de l'État) et la fabrication de matériel médicalisé (entreprises privées) étaient, en fin de stage, conviés à intervenir sur leur expérience en CHS CT afin de mettre en évidence l'intérêt essentiel de ces structures pour l'action sur les conditions de travail.

► **Le public**, très peu formé sur ces questions, a ainsi pu mesurer tout le travail syndical qui reste à faire pour obliger l'Éducation nationale à respecter ses obligations et à rattraper son retard sur d'autres secteurs pourtant bien peu exemplaires.

"Le véritable dessein, c'est de dresser les sujets à des normes de marché grâce à l'évaluation quantitative. Il faut juger un policier au nombre de gardes à vue, un guichetier des postes au nombre d'enveloppes timbrées vendues... Ce néo-taylorisme rend les métiers absurdes, et c'est précisément dans ce non-sens que se loge la souffrance des salariés".
Arezki Fergani

Dans l'Éducation nationale "l'empêchement à bien faire" entraîne une frustration, du ressentiment qui sont facteurs de déshumanisation par rapport aux élèves, aux collègues. En l'absence de collectif de travail pour redéfinir l'organisation de celui-ci, la solitude dans le rapport au travail l'emporte.
Christophe Helou

"Les valeurs de concurrence sont imposées à la société jusque dans l'intime. L'argent a remplacé la valeur travail... On assiste à la mise en œuvre d'une pathologisation du travail : cause et solution sont individuelles. Le problème est vu comme une maladie qui a ses experts. C'est la médicalisation de la vie sociale".
Patrick Coupechoux

► **La question du mal-être au travail est transversale aujourd'hui et, parce qu'elle touche tout le monde, elle est infiniment fédératrice. Les journées d'Études ont permis de confirmer cette dimension interprofessionnelle qui donne tout son sens au syndicalisme enseignant dans une confédération comme la CGT.**

Compte rendu Claudine Cornil
Secrétaire départementale CGT Educ'action 56

Nicolas Sarkozy, Président de la République

• Discours de Grenoble, 30 juillet 2010

"Les violences qui ont frappé la ville de Grenoble sont le fait d'une petite minorité... C'est une guerre que nous avons décidé d'engager ... (et) de nous occuper particulièrement de certains territoires... Qui peut penser que ce sont quelques ilotiers supplémentaires qui permettront d'éradiquer les caïds..., il ne peut pas y avoir de naïveté et d'angélisme... Nous allons réévaluer les motifs pouvant donner lieu à la déchéance de la nationalité française... Je souhaite également que l'acquisition de la nationalité française par un mineur délinquant au moment de sa majorité ne soit plus automatique... Au fond, la principale cause de la violence, c'est la permissivité et la démission... La délinquance actuelle ne provient pas d'un mal être comme je l'entends dire trop souvent : elle résulte d'un mépris pour les valeurs fondamentales de notre société... Je souhaite que la responsabilité des parents soit mise en cause... lorsque des mineurs commettent des infractions... De même... quand une famille ne signale pas que son enfant ne va plus à l'école. Est-ce qu'elle peut continuer à aller à la Caisse d'Allocations Familiales pour percevoir les allocations ? ... Nous devons nous poser les questions sans tabou... il ne s'agit pas d'opposer ceux qui ont un cœur et ceux qui sont fermes... Nous subissons les conséquences de 50 années d'immigration insuffisamment régulée qui ont abouti à un échec de notre système d'intégration... Pour réussir ce processus, les clandestins doivent être reconduits dans leur pays... C'est dans cet esprit que j'ai demandé au ministre de l'Intérieur de mettre un terme aux implantations sauvages de campements de Roms... Nous avons fait depuis la loi Besson de grands progrès pour les aires mises à leur disposition... Puis-je accepter qu'il y ait 539 campements illégaux ? ... Dans les trois mois, la moitié de ces implantations sauvages aura disparu... Une minorité met la pagaille..., et des années de travail... sont réduites à néant et on est parti pour la stigmatisation... Réfléchissons à la diversité sociale... L'Etat ne peut pas donner toujours plus et attendre toujours moins... Ces événements..., c'est peut-être une opportunité de sortir de la pensée unique..."

• Circulaire du 5 août 2010

"Le président de la République a fixé des objectifs précis... : 300 campements ou implantations illicites devront avoir été évacués d'ici 3 mois, en priorité ceux des Roms... Il revient donc... aux préfets d'engager... une démarche systématique de démantèlement des camps illicites, en priorité ceux de Rom... Les opérations menées depuis le 28 juillet contre les campements illicites de roms n'ont donné lieu qu'à un nombre trop limité de reconduites à la frontière ... Dans le cadre des objectifs fixés, ... les préfets de zone s'assureront... de la réalisation minimale d'une opération importante par semaine... concernant prioritairement les Roms..."

► La voix de son maître...

• Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur

"Faut-il se voiler la face ? Il y a dans cette communauté des comportements qui ne sont pas acceptables" (20 heures, TF1)... "Beaucoup de nos compatriotes sont à juste titre surpris en observant la cylindrée de certains véhicules qui entraînent les caravanes" (du perron de l'Élysée).

• Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille

"Quand on voit les personnes assises dans la rue, qui se servent des enfants, dont certains d'ailleurs sont sous cachets, pour être un peu drogués, en train de faire de la mendicité, je dis qu'il ne faut pas accepter... Les enfants ne doivent pas servir d'alibis" (Europe 1).

• Eric Besson, ministre de l'Immigration

"La France n'a procédé à aucune reconduite volontaire ou forcée sur une base ethnique... Il n'est pas question qu'elle les suspende" (9.09), "Si mon ministère peut être une machine à fabriquer de bons Français, je serai très heureux", (Le Parisien, 28.09).

• Pierre Lellouche, secrétaire d'État aux Affaires européennes

"La France n'a pas vocation à accueillir 2,5 millions de Roms (6.08) ... Le principe de circulation en Europe n'a pas été conçu pour ouvrir la voie à tous les trafics (conférence de presse, Bruxelles, 26.07)... On en est en train de dresser le procès européen de la France pour la façon dont une circulaire est rédigée..." (13.09).

• Teodor Baconschi, ministre roumain des Affaires étrangères

"Nous avons des problèmes physiologiques, naturels, de criminalité au sein de certaines communautés roumaines, spécialement parmi les communautés de citoyens d'ethnie rom", (fin de réunion avec P. Lellouche, en février).

► Condamnation unanime...

• Navi Pillay, Haut-commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU

"Cela ne peut qu'exacerber la stigmatisation des Roms et l'extrême pauvreté dans laquelle ils vivent. J'exhorte les Etats Européens, notamment la France, à adopter des politiques qui permettent aux Roms de surmonter leur marginalisation... (et) le Conseil des droits de l'homme et la communauté internationale à soutenir directement et oralement les défenseurs des droits de l'homme... Les dissidents pacifiques, les défenseurs des droits de l'homme, les avocats, les représentants de la presse ont fait l'objet de violences ciblées dans des pays tels que l'Iran, l'Iraq, la Somalie "... Les "rhétoriques souvent

La xénophobie...

stéréotypées et discriminatoires" des "responsables et des médias" sont "extrêmement préoccupantes", (Genève, 13.09).

• Viviane Reding, commissaire européenne à la Justice de l'exécutif européen

"J'ai été personnellement interpellée par des circonstances qui donnent l'impression que des personnes sont renvoyées d'un Etat membre juste parce qu'elles appartiennent à une certaine minorité ethnique. Je pensais que l'Europe ne serait plus le témoin de ce genre de situation après la deuxième guerre mondiale... La discrimination sur base de l'origine ethnique ou de la race n'a pas sa place en Europe... Les autorités nationales qui discriminent... violent aussi la Charte des droits fondamentaux de l'Union, dont tous les Etats membres sont signataires, y compris la France. Je trouve extrêmement troublant que l'un de nos Etats, à travers des actes de son administration, remette en question, de manière aussi grave, les valeurs communes et le droit européens", (14.09).

• Résolution du Parlement européen (9.09)

Le Parlement européen, [...]. s'inquiète vivement de la rhétorique provocatrice et ouvertement discriminatoire qui a marqué le discours politique au cours des opérations de renvoi des Roms dans leur pays, ce qui donne de la crédibilité à des propos racistes et aux agissements de groupes d'extrême droite ; rappelle les décideurs politiques à leurs responsabilités et rejette toute position consistant à établir un lien entre les minorités et l'immigration, d'une part, et la criminalité, d'autre part..., [...]. demande aux Etats membres de "suspendre immédiatement les expulsions de Roms". (Présenté par les socialistes, les libéraux, les Verts, les communistes, 337 voix contre 245).

Le Conseil de l'Europe vient de condamner la France pour l'insuffisance du nombre d'aires d'accueil.

• Dominique Versini, Défenseur des enfants

"S'il était ratifié (projet d'Accord franco-roumain) par le parlement français, le parquet, sous l'autorité directe du pouvoir exécutif, pourrait décider de la reconduite d'enfants roumains isolés sans saisir le juge des enfants, garant du respect des droits de l'enfant pour son retour en Roumanie... En 2004, l'accord (assurait) que l'enfant serait accueilli dans les conditions prévues par la convention internationale des droits de l'enfant".

• Benoît XVI, en français

"Tous les hommes sont appelés au salut. C'est aussi une invitation à savoir accueillir les légitimes diversités humaines".

...instrumentalisée

D ... ou presque

• Silvio Berlusconi

"Ce problème des Roms n'est pas spécifiquement français. Il concerne tous les pays d'Europe. Il faut donc ajouter ce sujet à l'ordre du jour du Conseil européen".

• **Roberto Maroni, ministre italien de l'Intérieur** Paris "copie simplement l'Italie" !

D Incitation à la discrimination et à la haine

► De souche... ou pas

• **Acquisition de la nationalité**, "30 000 jeunes devront tous les ans produire des extraits de casier judiciaire... Quant aux recalés, ils ne seront pas français mais inexpulsables car nés en France. Ils seront les bannis de l'intérieur", **P. Weil**, sociologue.

• **Déchéance de la nationalité**, "Même dans des cas gravissimes d'atteinte à la République, par exemple l'assassinat du Préfet Erignac, elle n'est pas requise", **MA. Montchamp**, porte parole de République solidaire.

• "Lancer une pierre qui provoque la mort d'un détenteur de l'autorité publique est beaucoup plus grave et passible d'une peine beaucoup plus lourde que de larder une vieille dame de coups de couteau... Le second meurtrier mérite de rester français", **JF. Kahn**, Marianne (7 avril).

• **Incarcération**, "Il va falloir construire des centaines de nouvelles prisons pour pouvoir enfermer les parents d'enfants incontrôlables", **JFK**.

► Heures sombres...

• "En expulsant les Roms en masse, N. Sarkozy rappelle les souvenirs de la Gestapo", **titre du Times** (17.08)

• "Les vestiges du plus grand camp d'internement de tsiganes en France (Montreuil-Bellay, 49) viennent d'être inscrits au titre des monuments historiques. Un camp administré par la préfecture et gardé par la gendarmerie française, où des milliers de tsiganes furent internés entre 1941 et 1945. Coïncidence, cette annonce intervient quand débute l'opération d'expulsion des 300 camps de Roms décidée par N. Sarkozy !", **Ligue des Droits de l'Homme**

• "Le recours au bouc émissaire et le racisme s'allient depuis toujours aux moments les plus difficiles que traverse l'Europe... Faut-il rappeler qu'avant-hier, à Auschwitz, furent brûlés 500 000 à 700 000 Tziganes ?", **A. Tabucchi**, écrivain italien, Le Monde mag. (4.09).

► Indignation...

• "Comment comprendre que les Roms (...) puissent être extradés comme s'ils n'appartenaient pas à l'Union européenne ?... Je ne savais pas que dans un même pays on pouvait faire la différence entre un citoyen de première et de deuxième catégorie", **N. Amir**, expert du CERD de l'ONU, Genève (08.2010).

• "Sarkozy fait découvrir la honte d'être français. La pulsion phobique de l'immigration vient du haut de la structure sociale. Un président qui, en situation de crise économique, consacre son énergie à pourchasser quelques gitans n'est plus dans sa fonction. Sensé être le garant de nos institutions, il ne respecte en rien la constitution", **E. Todd**, Fr. 3 (22.09).

• "En Roumanie, le racisme et la violence sont sans commune mesure. Que ce soit la France qui joue à ça, n'est pas compris dans les anciens pays de l'est. Elle fait le jeu des pires extrêmes droites. Je n'ai pas seulement mal pour la France, j'ai peur", **T. Gatlif**, Monde mag. (4.09).

► Conséquences...

• "Les propos du Président [...] n'ont qu'un mérite, celui de confirmer officiellement le caractère criminogène de certaines immigrations, vérité pour laquelle le FN est persécuté depuis trois décennies", **M. Le Pen**.

• "Par surenchère, le ministre italien de l'intérieur demande à Bruxelles l'autorisation d'expulser". Le Danemark envisage des mesures similaires. L'Allemagne veut renvoyer des enfants Roms au Kosovo bien que le Conseil de l'Europe souligne les dangers des retours dans ce pays", **AEDH** (2.09).

• "La déchéance de la nationalité... ce n'est évidemment pas à l'intention des voyous qui tirent sur des policiers que cette disposition est brandie, c'est en direction de ceux qui veulent croire à l'existence de sous-citoyens... La circulaire du 5 août donne aux préfets consigne de cibler des personnes en raison de leur appartenance : cela constitue un délit d'incitation à la haine raciale qui ne s'éteint pas avec l'annulation précipitée de la circulaire litigieuse", **P. Lozès**, Pdt du CRAN et **M. Wiewiorka**, sociologue, Pdt du Conseil scientifique du CRAN.

• "Les occidentaux se voient reprocher par des pays autocratiques de s'ériger en donneurs de leçon et de pratiquer un "deux poids deux mesures". La France risque d'être priée, à chaque fois qu'elle hausse le ton contre telle ou telle répression, de balayer avant tout devant sa porte", **N. Nougayrède**, Le Monde

"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion", art. Premier de la Constitution.

"Unité dans la diversité", devise de l'Union Européenne.

► Objectifs...

• "Comme toujours en "Sarkozy", il y a une part de manœuvre politique. L'offensive sécuritaire intervient alors que l'affaire Woerth/Bettencourt entrave l'action gouvernementale... (De plus) N. Sarkozy fait appel à une procédure surtout utilisée en temps de guerre... (et) surtout par Vichy qui a ôté la qualité de français à 15 000 personnes, en majorité des juifs", **A. Leparmetier**, Le Monde (23.09).

• "Cette indignation contre l'ignominie est émouvante, mais la xénophobie, brandie pour la énième fois en France, n'a pas fonction idéologique : pratiquée avec intensité en temps de crise, elle s'insère pleinement dans la lutte pour l'écrasement des salaires, la lutte contre les fonctionnaires. Le capitalisme en crise ne "trahit pas ses lois" en œuvrant comme il le fait actuellement, il les met en pratique... La droite se fascise aujourd'hui comme elle s'est fasciée dans l'entre-deux-guerres", **A. Lacroix-Riz**, historienne (09. 2010).

• "La cible des Roms devient l'emblème de l'implication des pouvoirs publics dans leur combat universelle contre toute forme d'insécurité... L'ultime erreur du Président est de croire que l'insécurité est la clé de la victoire en 2012 et qu'il est urgent d'occuper le terrain en l'inscrivant sur l'agenda médiatique... La crise est passée par là, qui a rapporté son nouveau paradigme : celui des injustices contre lesquelles il faut lutter..., non celui des insécurités", **D. Muzet**, sociologue

Nicolas Sarkozy

→ **Juillet 2002**, "Je ne tolérerai jamais que des propos racistes ou discriminants soient tenus dans notre pays... Ces comportements sont indignes des valeurs de la République", (devant la commission des lois de l'Assemblée nationale étudiant le projet Lopsi).

→ **Septembre 2010**, "Je veux avoir chaque jour un tableau de bord des adhésions. Depuis mon discours de Grenoble sur la sécurité, elles rentrent bien. Il faut toujours regarder les adhésions, pourquoi elles montent, pourquoi elles refluent"... (Réunion de rentrée des dirigeants de l'UMP)

"La CGT, par ce qu'elle est et a été à travers toute son histoire, l'organisation de tous les salariés français et immigrés, condamne cette opération gravissime", La CGT (02.08) - Communiqué sur www.cgt.fr

Nicole Hennache

Dans son article "Financement des retraites : l'enjeu des cotisations patronales", Bernard Friot, professeur d'économie et sociologie à l'université Paris X, écrivait : "On oublie toujours, quand on raisonne sur l'avenir des retraites, que le PIB progresse d'environ 1,6 % par an, en volume, et donc qu'il double, à monnaie constante, en 40 ans. C'est pourquoi nous avons pu multiplier par 4,5 les dépenses de pension depuis 1960".

La CGT a développé également cette argumentation, en ajoutant que la productivité du travail augmente à peu près au même rythme, puisque la progression du PIB se fait avec un nombre de salariés qui progresse peu, voire tend à baisser dans certains secteurs.

Pourquoi une information aussi déterminante est-elle censurée par le gouvernement qui ne parle que de menace démographique ?

Un petit calcul facile et pas si approximatif que cela montre que ceux qui nous gouvernent veulent à tout prix justifier leur détestable "réforme".

Si aujourd'hui 10 actifs produisent un gâteau de 100 et qu'ils ont à charge 4 retraités, c'est 14 personnes qui se partagent un gâteau de 100. Ainsi la part de chaque personne est de 100/14 soit 7,14.

Si dans quarante ans, 10 actifs produisent un gâteau de 200 et qu'ils ont à charge 8

retraités, ce seront 18 personnes qui se partageront un gâteau de 200. Ainsi la part de chaque personne sera de 200/18 soit 11,1 ! C'est limpide ! Il sera donc possible de financer des retraites au même niveau qu'avant leurs réformes à remonter le temps.

Alors, où est donc le problème ? Pourquoi cet acharnement à détruire un système qui fonctionne bien ?

Parce que le système social français, mis en place par le Conseil National de la Résistance en 1945, met en rage les hommes d'affaires et les financiers.

Par exemple, il leur est impossible de réaliser des plus values "boursières" sur 40 % de notre part salariale. N'oublions pas que ces cotisations sociales représentent notre salaire socialisé qui est le fruit de notre travail. Il ne s'agit ni d'assistanat ni de charité patronale comme le laisse entendre une

mauvaise propagande.

Et c'est bien là que se situe tout l'enjeu de leurs réformes : non seulement les classes dirigeantes veulent augmenter encore leur part du gâteau, mais en plus elles rêvent de faire main basse sur notre salaire socialisé.

Leur stratégie consiste à réduire nos droits pour nous contraindre, de plus en plus, à financer notre santé et notre retraite par des assurances privées.

Ils ont commencé par les réductions de cotisations patronales qui se multiplient depuis 2002 et atteignent déjà près de 30 milliards chaque année.

- Combien de ces 30 milliards sont allés aux investissements productifs ?
- Combien d'emplois créés ?
- Quelle efficacité au regard des sommes englouties ?
- Quelle évaluation ? ...



Retraites : où sont les femmes ?

Le nouveau système va affaiblir les plus faibles, et, au plus bas de l'échelle, les femmes. Mal loties jusqu'ici, elles le seront encore plus demain.

Par certains aspects, le gouvernement semble avoir admis que pour faire évoluer les retraites, il faut s'attaquer aux inégalités. Pourquoi alors les réduire aux périodes de maternité ou de cessation d'activité pour élever les enfants ?

La "réforme de société" qu'entend conduire le gouvernement ignore la situation des femmes. Seule une entreprise sur deux effectue le diagnostic de la situation comparée entre hommes et femmes !

Il s'agit ni plus ni moins d'une "discrimination indirecte" et, comme le souligne Ivan du Roy, "une femme à la retraite ne vaut que la moitié d'un homme"

Malgré les amendements proposés au projet de loi cet été, la situation des femmes reste préoccupante.

Selon les projections du COR, les femmes âgées de moins de 44 ans devraient pouvoir augmenter leur nombre de trimestres vali-

dés et justifier de la même durée d'assurance que les hommes. Mais si rien n'est fait du côté des salaires et du temps partiel, il y a peu d'amélioration à attendre et les injustices vont perdurer.

Actuellement, la pension d'une femme est inférieure de 42 % à celle d'un homme. La pension moyenne d'une femme est de 825 € et celle d'un homme de 1 425 €, soit un écart de 600 €.

De plus, moins d'une femme sur deux arrive à valider une carrière complète pour différentes raisons : congés parentaux, temps partiel (plus souvent subi que choisi) salaire inférieur de 25 % à celui d'un homme.

Pour compenser les différences de carrière, la retraite des femmes est majorée sous certaines conditions, mais reste inférieure à celle des hommes.

Depuis avril 2010, les femmes ont une

majoration de 4 trimestres pour grossesse et accouchement et une majoration de 4 trimestres pour chaque enfant pendant 4 ans.

Dans les "concessions", Sarkozy n'a pas parlé des femmes. Si l'âge de départ sans pénalité est repoussé à 67 ans, beaucoup d'entre elles vont voir leur pension diminuer car elles ne vont pas travailler jusqu'à 67 ans, et risquent de plonger dans la précarité. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les modes de vie changent, que les femmes vont de plus en plus vieillir seules (par choix, divorce, ou veuvage).

Si aujourd'hui, leurs petites retraites sont masquées par le revenu global du couple, cela risque de ne plus être vrai à l'avenir.

Qu'en est-il des pensions de réversion ?

À partir de 2010, les veuves d'au moins 65 ans bénéficient, sous conditions de ressources, d'une majoration de leur réversion, avantage destiné à soutenir le pouvoir d'achat des plus modestes. ...

...de la "réforme"

... Et maintenant, ils prennent prétexte des déficits de financement qu'ils ont provoqués pour donner l'estocade.

Cela vous paraît trop gros ? La Commission européenne, dans son "Livre vert" sur les retraites ^(*), préconise de réfléchir à l'instauration d'un "régime de retraite privé à l'échelle européenne" dans le cadre d'une "consolidation du marché intérieur des retraites".

Je croyais que la retraite était une avancée sociale pour une fin de vie dans la dignité. Au contraire, le fait que notre système fonctionne depuis des décennies sans aller faire un tour sur les tapis verts des casinos bourgeois et malgré les attaques qu'il a subies de la part des gouvernements et du patronat, met en évidence l'inutilité et le rôle prédateur des acteurs de la sphère financière, illustré par les affaires Enron aux USA et Maxwell au Royaume Uni.

Jean-Pierre Barboni
SNR CGT Éduc'action

(*) Livre vert intitulé "Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe".

... Pour obtenir cette majoration, il faut avoir au moins 65 ans, être en retraite et que le plafond de ressources brut soit inférieur à 2 421 € par trimestre.

Pour les petites pensions de réversion, les conditions sont identiques, mais retraite personnelle + pension de réversion ne doit pas dépasser 800 € par mois !

Des solutions alternatives existent : il faudrait faire des analyses comparées de l'impact de la réforme sur les hommes et les femmes pour avoir une idée des inégalités. Il en est de même du projet de loi sur l'inégalité professionnelle : le nerf de la guerre est là : réduire les différences liées aux carrières entre hommes et femmes.

Les manifestations nationales (7, 15, 23 septembre, 2 octobre) ont été des succès. Elles n'ont pas réussi à faire plier le gouvernement qui persiste dans son projet.

Poursuivons la lutte, informons les gens pour être encore plus nombreux lors des prochains RV !

Claudine Dupays
SNR CGT Éduc'action

Solidarité internationale d'un retraité CGT Éduc'action

Activité et solidarité internationale d'un retraité CGT Éduc'action au pays Dogon

Dès la retraite, nous avons ressenti, ma femme et moi, le besoin d'élargir notre champ d'activité militante au niveau international.

Difficile de trouver une association correspondant à des exigences de Solidarité, d'humanitaire et de transparence. Nous avons eu la chance d'en rencontrer une petite (260 adhérents) à Aubagne (13).

"Tabalé Solidarité France Afrique" (<http://www.tabale.org/>) a été créée en 2002 pour développer deux axes d'activités :

→ **en Afrique**, mise en place de micro-projets en partenariat avec des populations locales ;

→ **en France**, nous menons deux activités principales :

- information et sensibilisation sur les problèmes du sous-développement en Afrique et des perspectives pour les résoudre dans une démarche originale, "une voie africaine" respectueuse de la culture, des traditions solidaires et de l'environnement. Ceci nécessite une égalité, une réciprocité des échanges France-Afrique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, de la culture ;

- des activités pour récolter des fonds et financer nos actions sur le terrain : stand sur les événements, fêtes associatives, concerts et vide-greniers, et aussi des randonnées pédestres mensuelles toute l'année. Nicole et moi y sommes très actifs dans l'organisation et la tenue.

C'est au Pays Dogon, au Mali, sur une zone limitée à plusieurs villages que s'est développée l'activité de Tabalé.

Tous les microprojets ont été élaborés et mis en place à partir des besoins exprimés par les populations locales et ont été réalisés avec leur participation. Ils visent à les rendre autonomes dans des domaines essentiels :

- cantines scolaires, permettant au moins un repas par jour et favorisant la présence toute la journée à l'école ; internat collégien, soutien à quatre écoles communautaires villageoises ;
- centre de santé communautaire de Djigui Bombo. La construc-

tion de ce centre a été entièrement financée par Tabalé. Composé de trois bâtiments -infirmerie, consultations de PMI, maternité-, le centre offre des soins de première ligne à la population de huit villages ;

- construction d'un barrage hydro agricole à Djigui Bombo (contribution financière du conseil régional PACA à hauteur de 30 %). Cela a permis le développement de cultures maraîchères et le triplement des récoltes d'oignons, spécialité de la production locale ;
- construction de puits à grand diamètre ;
- aide à la création "d'embouche" par des associations villageoises de femmes (petits élevages de volaille, d'ovins et de bovins), et d'autres réalisations...

Ancien chaudronnier puis professeur d'enseignement professionnel, je bricole dans presque tous les domaines. Je fais donc profiter à nos amis dogons de mon savoir faire. J'ai très vite constaté leur soif d'apprendre et leur capacité à comprendre et réaliser. Le courage et la dextérité manuelle ne leur manquent pas.

Nous y allons en mission une à deux fois par an, entièrement à nos frais. Nous sommes considérés comme des leurs et ils font preuve d'une grande générosité alors qu'ils ne possèdent pratiquement rien.

Il s'agit vraiment de solidarité, d'entraide et d'échange. Ils nous rendent, avec leurs faibles moyens, autant sinon plus que ce que nous leur apportons et c'est toujours un vrai plaisir de les retrouver.

Vincent Letemple
SNR CGT Éduc'action



La cantine scolaire des petits

Élections professionnelles : un mauvais départ

Le 2 juin 2008, six des huit organisations syndicales représentatives de la Fonction publique (la CFTC et FO n'ont pas signé) ont signé un accord de rénovation du dialogue social.

► Représentativité

Ce texte prévoit la suppression de la présomption de représentativité des syndicats qui datait de la Libération.

Toute organisation syndicale de la Fonction publique pourra donc se présenter à une élection professionnelle à condition qu'elle existe depuis au moins deux ans et qu'elle remplisse les critères d'indépendances et de respect des valeurs républicaines.

Les accords de Bercy prévoient d'élargir le champ de la négociation qui ne portait jusque-là que sur les rémunérations. Des négociations auront lieu trois fois par an sur le pouvoir d'achat.

Le texte prévoit également une transition vers une adoption des accords par une majorité aux voix de 50 % à partir de 2013. Jusqu'en 2013, un accord sera reconnu valide s'il "est signé par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au total au moins 20 % du nombre des voix et ne rencontre pas l'opposition d'une ou plusieurs organisations syndicales parties prenantes à la négociation représentant au total une majorité des voix".

La CGT a signé ces accords en considérant qu'il y avait là des avancées en matière de dialogue social.

Désormais, la représentativité des organisations syndicales sera appréciée à partir des résultats aux élections des comités techniques ministériels (scrutin de listes) qui auront lieu tous les 4 ans.

► Élections

Les premières élections de ces comités techniques sont prévues le 20 octobre 2011 pour la Fonction publique d'État et pour la Fonction publique hospitalière.

La Fonction publique territoriale ne basculera dans le nouveau système qu'en 2014.

À cette occasion, le ministère de l'Éducation nationale a décidé de façon unilatérale, contre l'avis d'une majorité des organisations syndicales représentatives, de mettre en place une procédure de vote électronique par Internet.

En termes de démocratie, il ne s'agit pas là d'une question mineure. Les élections professionnelles au ministère de l'Éducation nationale concernent presque la moi-

tié des fonctionnaires d'État, soit plus d'un million d'agents.

Dans ce secteur, la démocratie sociale a du sens puisque le taux de participation à ces élections dépasse 60 %.

L'intérêt d'une modification du mode de scrutin serait d'améliorer le taux de participation.

Depuis plusieurs années, des expériences de vote électronique par Internet ont été menées dans différents secteurs, au ministère du Travail, à la SNCF ou à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Ces expériences ont montré que le vote par Internet n'avait aucune influence sur la participation aux élections.

Au-delà de l'influence sur le taux de participation, il n'est pas incongru d'étudier des solutions qui pourraient faciliter et moderniser les opérations de vote.



Toutefois, ces nouvelles technologies doivent impérativement respecter deux principes, l'anonymat et la sincérité du vote.

Les recommandations de la CNIL permettent d'éclairer cette question qui touche au fonctionnement même de notre système démocratique.

À ce jour, cet organisme affirme qu'aucun des prestataires que prévoit d'employer l'Éducation nationale n'est capable de mettre en oeuvre une procédure de vote par Internet, à une telle échelle, en respectant la totalité des recommandations de la CNIL.

Il y a toujours des différences entre ce qui est inscrit dans le cahier des charges soumis à la CNIL et ce qui se fait en pratique.

La CNIL précise la nécessité de recourir à des experts extérieurs capables d'analyser l'ensemble du système, notamment la séparation entre les données nominatives et les bulletins de vote.

Elle souligne l'extrême fragilité des systèmes quant à leur sécurité et réclame des

traces de fonctionnement permettant de vérifier les résultats.

Face à tant d'incertitudes, il n'est pas possible d'hypothéquer l'acte citoyen du vote au nom d'une prétendue modernité. Il ne s'agit pas de condamner définitivement l'utilisation d'un système électronique, mais simplement de faire le constat que, dans l'état actuel de nos technologies, il n'est pas possible de mettre en oeuvre une approche qui puisse apparaître comme un réel progrès démocratique.

Dans ces conditions, la plus élémentaire prudence aurait dû conduire le gouvernement à rejeter un tel projet, et ce d'autant plus qu'il recueille l'opposition d'une majorité des organisations syndicales du secteur.

Ce passage en force est un mauvais signal donné, contraire à toute amélioration du dialogue social pourtant indispensable au ministère de l'Éducation nationale.

Patrick Désiré

Rentrée 2010 : les moyens ne sont pas au rendez-vous pour les familles et leurs enfants

Une fois de plus une polémique stérile et dégradante a été lancée au sujet de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), à propos de son versement en espèces ou en bons d'achat. La CGT tient à rappeler que l'ARS comme toutes les prestations familiales sont un droit garanti par le code de la Sécurité sociale et non une aumône octroyée aux familles. Autre considération constitutionnelle est la gratuité effective de l'école qui n'est pas respectée. [...]

L'ARS n'a pas été revalorisée, pas plus que l'ensemble des prestations familiales en 2010. Malgré la grave crise économique provoquée par l'incurie des systèmes financiers internationaux, c'est la rigueur qui est donc imposée aux familles de salariés sous des formes multiples. [...]

La CGT demande que l'ARS soit ouverte pour tous les écoliers et les jeunes scolarisés.

La CGT, 20 août 2010

Sans-papiers grévistes :

L'État ne respecte pas ses engagements !

La longue grève des travailleurs sans-papiers -huit mois !- avait débouché sur un recul du gouvernement qui avait consenti à publier un "addendum" à la circulaire Besson, permettant une large régularisation.

Cependant, après plusieurs semaines de dépôt des dossiers, les disparités entre préfectures demeurent, avec une tendance majoritaire au blocage. La préfecture de Paris décroche le pompon. Les avancées acquises de longue lutte ne sont généralement pas appliquées et dans certaines préfectures, les dossiers déposés dans les DIRECCTES (ex DDTEFP) sont encore dans les cartons. La plupart des préfets refusent de comptabiliser les huit mois de grève comme mois travaillés. Les autorisations provisoires de travail et de séjour, qui devaient être automatiques dès lors que le dossier déposé est complet, tardent à arriver sous des prétextes divers. Nombre de travailleurs, pourtant munis de la lettre 340 qui les identifie comme anciens grévistes autorisés à travailler, ne parviennent pas à se faire embaucher, même lorsque le patron le désirerait. Certains ont subi des contrôles au faciès et se sont retrouvés en garde-à-vue.

Si l'on ne voit pas arriver les régularisations en nombre significatif et rapidement, les sans-papiers relanceront une action forte et significative. Les grévistes sont en colère et sont toujours motivés pour faire appliquer un texte qu'ils ont arraché par leur grève.

Le concert de Bercy le 18 septembre¹, en soutien aux familles et aux travailleurs sans-papiers, a été un succès.

Succès politique d'abord, par la campagne qui l'a précédé dès le mois de juin : photos de famille sur les marches de l'Opéra Bastille, campagnes d'affiches dans le métro et affichage sauvage, distributions de flyers, émissions de radio et de télé, articles de presse, aubade des *P'tits Papiers* à Besson devant le ministère de l'identité nationale... Tout cela a participé à la visibilité du combat des sans-papiers, au moment même où le gouvernement faisait sa rentrée sous le signe de la xénophobie d'État.

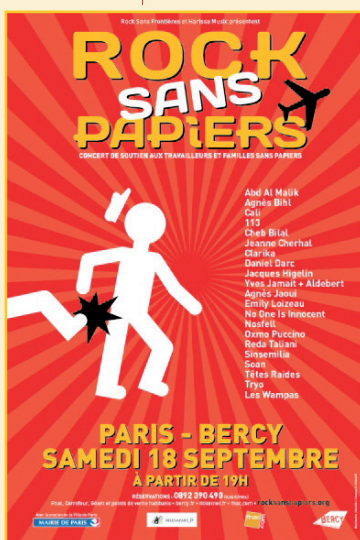
Succès par la participation au concert, ensuite. Ce sont environ 11 000 personnes,

dont un public jeune plus habitué aux concerts qu'aux manifs de soutien aux sans-papiers, qui ont applaudi à tout rompre les artistes proclamant leur solidarité avec "les milliers de sans-papiers qui grandissent, étudient, et vivent à nos côtés dans notre pays", refusant les lois Besson "qui font honte au pays des droits de l'Homme" et appelant à "résister à ces pratiques indignes et inhumaines".

Comme prévu, les bénéfices iront aux grévistes. Une fois les comptes du concert définitivement apurés, compte tenu des apports des organisateurs et des dons recueillis, ce sont entre 25 et 30 000 € qui seront remis aux anciens grévistes sans-papiers.

Pablo Krasnopolsky

¹ Photos, vidéos, articles de presse : <http://www.rocksanspapiers.org/Premieres-vidéos-du-concert.html>



Lire...



■ "Le président des riches"

M. Pinçon-Charlot et Michel Pinçon Sociologues, spécialistes de la bourgeoisie française La Découverte sept. 2010

Dans ce livre-enquête, les auteurs mettent en lumière les relations du système Sarkozy avec les puissances de l'argent. Au-delà des scandales, ils décrivent une politique cohérente et systématique au service des nantis : bouclier fiscal, exonérations, dépénalisation du droit des affaires sont les éléments les plus visibles d'une guerre de classe au service de l'aristocratie de l'argent.



■ "Le livre noir de l'accueil de la petite enfance"

Collection dirigée par Patrick Ben Soussan août 2010

Ce livre interroge cette non-politique de l'accueil de la petite enfance. Au-delà de la dénonciation, il propose des pistes de réflexion, des propositions et expériences qui engagent à une refonte des esprits et des pratiques en ce domaine si précieux pour le développement de l'enfant et son entrée en citoyenneté...



■ "Une école à plusieurs vitesses"

Patrice Caro, Rémi Rouault, professeurs de géographie et chercheurs au CNRS Autrement sept. 2010

Cette "géographie de l'école" pointe de nombreuses inégalités (de l'Europe au local). Offre de formation, moyens humains et financiers, suppression de la carte scolaire, enseignement privé, apprentissage..., à la lumière de statistiques officielles, l'ensemble du système scolaire révèle une école à plusieurs vitesses qui s'éloigne peu à peu de sa mission de service public.

Violence gouvernementale contre les mouvements pédagogiques

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé brutalement en juillet, la suppression de la moitié de la subvention attribuée chaque année au CRAP-Cahiers pédagogiques et au GFEN,



soit quatre enseignants pour les deux associations..., dérisoire à l'échelle du ministère !

La pédagogie serait-elle devenue à moitié inutile ?

Pourtant, depuis des années, ces deux mouvements, par leur travail considérable, contribuent à

la réflexion sur les apprentissages, à la formation des enseignants, cela au service d'une école meilleure pour tous. La CGT Educ'action leur témoigne son soutien.



Paroles...

» "On a le droit et le mérite de partir à 60 ans, nos salaires sont très bas et ils n'augmentent jamais. Il faut une pénibilité reconnue à 100 %. Les personnes qui font carrière à Monoprix et qui partent à taux plein ne touchent que 700 € pour leur retraite".

Chantal, caissière à Monoprix



» "Ce qui choque le plus, c'est l'inégalité de la réforme : 95 % est supporté par les salariés et seulement 5 % par le capital".

Un salarié de la métallurgie

» "On travaille dans un métier à risques. On transporte des déchets industriels toxiques, on charge nos camions à bras-le-corps, on nettoie des cuves".

Pascal, Bruno et Michel, employés chez Sita

» "Je n' imagine pas que ces gens, déjà abîmés par la vie, puissent partir à 62 ans et plus. C'est une question de justice sociale".

Jean-Marie, médecin de banlieue en retraite

» "Les nuits, au début, on les gère, mais avec les années et la vie de famille, c'est difficile. La souffrance des patients, la violence, il faut l'encaisser. On se blinde mais jamais totalement et il y a un moment où le corps ne suit plus. Dans les hôpitaux aussi, la pénibilité, on connaît".

Une infirmière en psychiatrie

» "J'ai commencé à travailler à 19 ans. Je partirai à la retraite avec, dans le meilleur des cas, 987 € de pension. On a des petits salaires et le métier est dangereux. Notre seule compensation, c'est la possibilité de partir en départ anticipé".

Un responsable national CGT pour la police de proximité

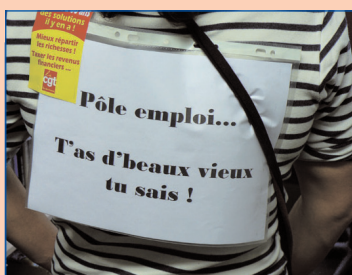
» "Qu'ils viennent les voir, nos haut-fournistes, les Woerth et compagnie ! Après trente ans de feu continu, les types sont à bout. Huit heures par jour devant un trou de coulée où la fonte sort à 1 500 °... Et on voudrait leur en resservir une louche ? Ici on a commencé par virer les ouvriers de plus de 57 ans. Alors, quel est le sens de tout ça ?"

Un agent de maintenance CGT à Gandrange

» "On évoque souvent la pénibilité du travail pour les ouvriers, il faut savoir que pour beaucoup de cadres, dont la journée peut aller jusqu'à 14 heures, il y a un stress énorme assimilable à la pénibilité.

Partir à 60 ans, dans ces conditions, ce serait bien".

Une déléguée CGC d'une société d'ingénierie



» " Mes collègues sont très au fait des dossiers et du quotidien qui

touchent les retraités. Ils savent que les réformes proposées par le gouvernement vont clairement pénaliser les faibles revenus, les carrières courtes et morcelées".

Jérôme, secrétaire CFDT du comité d'entreprise d'une caisse de retraite

» "On affiche une retraite à 62 ans... mais le plus tragique et le plus scandaleux dans ce qui se prépare, c'est le passage à 67 ans pour la retraite à taux plein..., plus l'histoire de la pénibilité complètement bidon !"

Marcel, cadre bancaire retraité

» "Les femmes sont particulièrement pénalisées par cette réforme... Pour, entre autres, avoir élevé leurs enfants, elles liquident leur retraite beaucoup plus tard que les hommes et payent encore plus chèrement leur position de femmes".

Bénédicte, directrice de CIO



» "On nous dit que l'espérance de vie augmente, soit. Et pourquoi faudrait-il que ces quelques années en plus, on les offre au patron ?"

Xavier, délégué CGT à Arcelor Mittal

» "J'ai fait ça (un modeste carton indiquant "La peur, le désespoir, alors que nous demandons le respect") pour tous ceux qui ne viennent

pas à la manif et restent dans leurs tours, dans leurs emmerdements, dans leur chômage. Je voulais aussi parler de la peur de ce que va devenir cette société".

Anne-Yvonne, institutrice retraitée



...de manifestants